

Amendes de 1,15 milliard pour deux cigarettiers

Contrebande: Rothmans-Benson and Hedges et Imperial Tobacco plaident coupables

FRANÇOIS DESJARDINS

En 1993, le patron d'Imperial Tobacco Canada a affirmé à la radio de CBC que le fabricant de cigarettes ne connaissait pas l'identité des contrebandiers de tabac le long de la frontière canadienne. L'entreprise exportait vers les États-Unis pour satisfaire une demande là-bas,

mais si les cigarettes revenaient clandestinement en sol canadien, exemptes de taxes, elle en ignorait les responsables. «Nous n'avons rien fait de mal», a-t-il dit.

Quinze ans plus tard, Imperial Tobacco Canada et un de ses concurrents, Rothmans-Benson and Hedges (RBH), ont reconnu hier qu'ils ont aidé des personnes à écarter des cigarettes canadiennes qui n'étaient pas em-

paquetées et estampillées correctement. Chacune des deux compagnies a plaidé coupable à un chef d'accusation en vertu de l'article 204 de la Loi sur l'accise.

Le total des sommes qu'elles ont accepté de verser pourrait atteindre 1,15 milliard, soit des amendes de 300 millions et des indemnités civiles de 850 millions. La part du Québec, au total, s'élève-

ra à 210,5 millions, soit 19 % du total. L'Ontario arrive au deuxième rang avec 14 %, ou 157 millions.

Le plaidoyer de culpabilité, un coup dur pour une industrie qui a longtemps maintenu son innocence, est survenu après une enquête de la Gendarmerie

VOIR PAGE A 10: TABAC

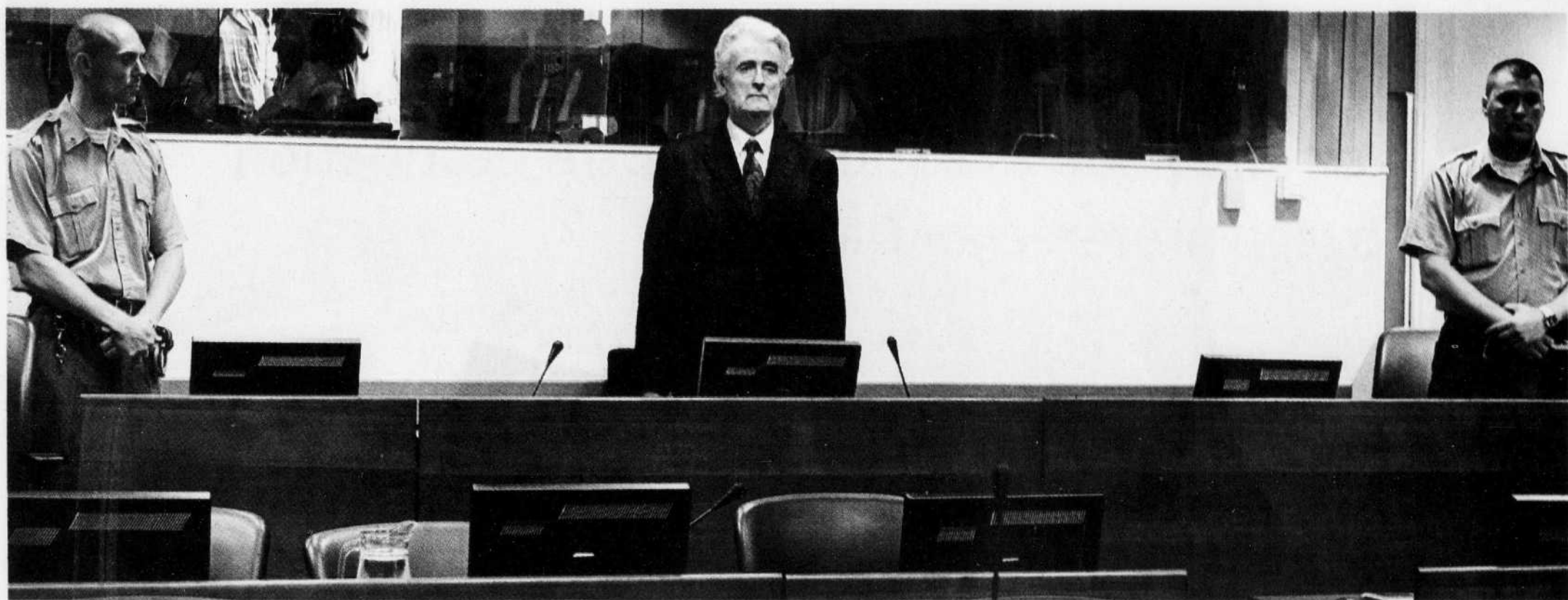
www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 172

LE VENDREDI 1^{ER} AOÛT 2008

89¢ + TAXES = 1\$



Radovan Karadzic a comparu hier pour la première fois devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en banlieue de La Haye.

Karadzic parle d'une entente secrète avec les Américains

Se défendant seul, l'ex-leader serbe obtient un délai de 30 jours pour décider s'il plaidera coupable ou non

Radovan Karadzic, qui comparait hier pour la première fois devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), au lendemain de son transfert aux Pays-Bas, a affirmé qu'il se défendrait seul des accusations de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide qui pèsent contre lui.

Le procès, qui pourrait durer plus d'un an, vise le plus haut responsable politique de l'ex-Yougoslavie depuis celui qui avait été intenté contre Slobodan Mi-

losevic en février 2002 et qui avait pris fin avec le décès de ce dernier quatre ans plus tard, avant qu'un verdict n'ait pu être prononcé.

Radovan Karadzic a obtenu hier un délai de 30 jours pour décider s'il plaidera coupable ou non coupable, parce que l'acte d'accusation, qui date de 1995, est en cours d'actualisation.

Il a dénoncé les circonstances de son arrestation récente en Serbie, affirmant qu'il a été «kidnappé». Il a

également dit avoir conclu en 1995 avec le négociateur américain Richard Holbrooke un accord prévoyant qu'il se retirerait de la vie politique en échange de l'abandon des poursuites intentées contre lui.

Pourtant un complet bleu sombre, la barbe rasée et les cheveux coupés, Radovan Karadzic a abandonné son déguisement de gourou du nouvel âge et retrouvé son apparence d'antan, sauf pour les traits vieillies par le passage de 13 années depuis son entrée dans la clandestinité.

En début d'audience, le juge néerlandais Alphons Orie a résumé les 11 chefs d'accusation retenus contre l'ancien chef politique des Serbes de Bosnie, considéré comme l'instigateur du «nettoyage ethnique» entrepris contre les Bosniaques musulmans et les Croates durant le conflit qui a fait, de 1992 à 1995, plus de 100 000 morts et 2,2 millions de déplacés.

VOIR PAGE A 10: KARADZIC



ÉTUDE DE SANTÉ CANADA

GES: la santé des Canadiens est menacée

■ À lire en page A 3



COUPE ROGERS

Dubois s'incline devant la joueuse de l'heure

■ À lire en page B 5



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Richard et Marie-Claire Séguin participeront demain à l'hommage rendu à Félix Leclerc.

HOMMAGE DES FRANCOFOLIES À UN HOMME DE PAROLES

Félix, dans leurs mots

Le parti pris du metteur en scène Dominic Champagne est clair pour le spectacle de demain soir à Maisonneuve: du Félix, rien que du Félix. Les mots de ses chansons, de ses poèmes, de ses pièces de théâtre. Ses mots écrits. À Champagne et aux dix-huit participants à l'hommage, gens de chanson, de poésie, de théâtre, *Le Devoir* a envoyé un petit questionnaire facultatif, histoire de recueillir leurs mots, sous la même forme: écrite. Quelques réponses.

SYLVAIN CORMIER

En début de semaine, Andrée Gendron, des FrancoFolies de Montréal, a transmis un «petit questionnaire facultatif» de la part du *Devoir* aux artistes et au metteur en scène du spectacle *Félix - L'homme de paroles*. Une demi-douzaine de questions, presque toutes en rapport avec la pertinence de Félix en 2008, à quelques jours des 20 ans de sa disparition, le 8 du huitième mois 1988. L'idée était d'établir une sorte de portrait de Félix au présent, à travers ceux qui le portent, encore et toujours. Questions simples. La principale motivation de votre participation à ce spec-

tacle? Connait-on l'œuvre de Félix dans votre entourage? Y a-t-il du Félix dans votre iPod? Pouvez-vous nommer dix titres de Félix avant de préparer ce spectacle?

«On va se remettre à écouter Félix Leclerc le jour où on va arrêter de nier ce qu'on a déjà été»

Le spectacle a-t-il changé votre perception de Félix? Qu'a apporté Félix à la société québécoise? Ça ne peut pas être un hasard: le premier courriel reçu a été celui de Jean Lapointe. Remarquez, tout le monde ne vérifie pas les arrivages toutes les demi-heures, et le «petit questionnaire facultatif» a parfois emprunté des voies de contournement — agents, relationnistes de presse et autres intermédiaires — avant d'atteindre

VOIR PAGE A 10: FÉLIX

«Un coup de crayon assez fort pour traverser les époques»

Le monde de l'illustration lève son chapeau à Vittorio

FABIEN DEGLISE

Tristesse et chapeau bas dans le monde de l'illustration qui, à l'unisson, a rendu hommage hier au célèbre affichiste montréalais Vittorio Fiorucci. Après un demi-siècle d'une carrière dédiée aux arts graphiques, l'artiste au trait typé, réputé pour son humour grinçant et son penchant pour la fête, a succombé dans la nuit de mercredi à jeudi à un accident cardiovasculaire dans son appartement du Vieux-Montréal. Il avait 75 ans.

«Le Québec perd un monument», a lancé Louis-Philippe St-Laurent, président de l'Association des illustrateurs et illustratrices du Québec (AIQ). Vittorio était une figure marquante, qui a su imposer un style unique très efficace, très coloré et très graphique, dont la force est incontestable.

Né en 1932 à Zara, dans la région de la Dalmatie en Croatie, Vittorio Fiorucci a débarqué à Montréal en 1951, attiré par les Indiens et la police montée des bandes dessinées qui avaient divertis sa jeunesse à Venise, en Italie.

VOIR PAGE A 10: VITTORIO



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Vittorio Fiorucci

INDEX

Annonces.....	B 6	Monde.....	A 6
Avis publics.....	A 4	Mots croisés.....	B 5
Cinéma.....	B 3	Musique.....	B 4
Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 5
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 3
Météo.....	A 6	Week-end.....	B 1

Qu'est-ce qui fait de nous la compagnie aérienne nationale du Canada? Vous.

**Gagnez l'une des 500 paires de billets.
Nommez-nous simplement votre destination
voyage préférée au Canada.**



Depuis les cinq dernières années, nous avons changé la façon dont les compagnies aériennes font des affaires. Nous avons développé une structure tarifaire pour notre clientèle, avec des options qui vous laissent le choix de payer pour ce dont vous avez besoin et d'économiser sur le reste.

Nous vous avons écoutés et nous avons appris que la valeur réelle ne se mesure pas seulement au prix des billets. Mais un coup d'œil à nos tarifs démontre que nous avons aussi tenu compte de cet aspect.

Ensemble, regardons maintenant vers l'avenir. Nommez-nous simplement votre destination voyage favorite au pays. Cinq cents personnes de partout au Canada seront sélectionnées et gagneront deux billets pour une destination nord-américaine de leur choix desservie par Air Canada.

Pour en savoir plus et pour participer, rendez-vous sur aircanada500.com



AIR CANADA 
La liberté de voyager à votre façon

POLITIQUE

L'objet du désir



CHRISTIAN RIOUX

Lorsque j'ai poussé la porte du dépanneur du coin pour la première fois, j'ai tout de suite senti quelque chose d'anormal. Était-ce le décor, l'éclairage, l'ambiance? Il m'a fallu y retourner à deux ou trois reprises pour comprendre d'où venait ce sentiment d'étrangeté.

J'étais sur le point de poser naïvement la question lorsque j'ai soudain compris à quoi servaient ces affreux panneaux gris derrière le comptoir. On aurait dit de gros classeurs destinés à recevoir des dossiers médicaux. Excusez mon ignorance. Il y avait six mois que je n'avais pas mis les pieds à Montréal. J'ai tout compris quand le jeune homme a soulevé un premier panneau, un second, puis un troisième pour enfin mettre la main sur un... Players light! J'écris le nom avec le sentiment bizarre d'enfreindre une loi et de courir le risque de me faire accuser des crimes les plus abjects. D'ailleurs, un panneau près du comptoir demandait aux clients de ne pas «encourager le crime» en revendant des cigarettes aux mineurs. Oui, le crime!

Quand le vendeur a soulevé le dernier panneau, je n'ai pas pu m'empêcher de me pencher pour jeter un coup d'œil en criant comme un enfant qui vient de surprendre l'objet de son désir: «Je le vois! Je le vois!» Les clients qui attendaient en ligne ont éclaté d'un rire libérateur en comprenant le ridicule de la situation. Cette étrange comédie était celle de citoyens ayant depuis longtemps passé l'âge de raison et parfaitement au courant de ce que cachaient ces panneaux, mais qui acceptaient néanmoins ce cérémonial ridicule destiné à satisfaire Dieu sait qui. Peut-être se rendaient-ils compte pour la première fois que ces cigarettes dissimulées derrière un affreux métal gris se voyaient réserver le même traitement qu'à une autre époque les œuvres du marquis de Sade.

Oserais-je une comparaison? Cela m'a fait penser à *L'Origine du monde*, la célèbre toile de Courbet représentant un sexe de femme, qui a longtemps appartenu au psychanalyste Jacques Lacan. Esprit raffiné, Lacan avait dissimulé la toile derrière un paysage en trompe-l'œil de Masson qu'il écartait avec délectation devant ses hôtes privilégiés, comme Picasso, Leiris ou Duras. Nous étions tous dans le salon de Lacan, à la différence près que l'ironie subtile de ce dernier et le sacré de l'interdit qui entourait le chef-d'œuvre s'étaient évaporés. Nous étions là comme des imbéciles à communier à une prohibition ridicule qui ne recelait pas le moindre mystère ni la moindre révélation. Seulement la bêtise humaine la plus plate.

Le jour où j'ai découvert la toile de Courbet, je suis sorti du musée avec le sentiment d'avoir éprouvé une expérience profonde. Je me disais que c'était justement parce que l'émotion était intense que l'objet avait été si soigneusement dissimulé. Cette dissimulation ajoutait à l'émotion. J'ai au contraire refermé la porte du dépanneur avec le sentiment d'avoir été humilié, parce que considéré comme un être incapable de se maîtriser et qui se serait jeté sans retenue sur le premier mégot venu s'il en avait seulement entrevu l'ombre. Bref, d'avoir été pris pour le contraire de ce qu'avait fait de moi Courbet: un imbécile.

L'exemple nous aide à imaginer ce qu'ont pu ressentir nos parents sous la prohibition, alors que les lubies anglo-protestantes avaient submergé l'Amérique. Vers 1919, le Québec avait été la seule région de l'Amérique du Nord à ne pas se laisser entraîner complètement dans le délire prohibitionniste. L'obsession des *preachers* nous avait quand même obligés à créer la Régie des alcools et à transformer ses magasins en confessionnaux avec des comptoirs grillagés. Les bouteilles étaient hors de la vue des clients, exactement comme les cigarettes d'aujourd'hui. Peut-être vivons-nous une époque semblable, les nouveaux clubs ayant simplement jeté leur dévolu sur un nouvel ennemi. Au lieu des grillages du confessionnal, nous mettons des burkas aux cigarettes.

J'ai ressenti le même malaise à l'épicerie en lisant, imprimé en gros caractères, que la vente des billets de loterie était interdite aux mineurs. Moi qui croyais que la loterie ne pouvait intéresser que les enfants. Il était même précisé que les clients paraissant avoir moins de 25 ans devaient montrer leur carte. Existe-t-il une définition légale d'une telle chose qu'*«un client paraissant avoir moins de 25 ans»*?

Depuis un mois que je suis à Montréal, je crois avoir entendu parler plus souvent de gras trans, de compost, de dépendance au jeu, de recyclage et des droits des non-fumeurs que pendant une année complète à Paris, Bruxelles ou Berlin. Pourtant, les Européens ne recyclent pas moins que nous, ils mangent mieux, émettent moins de CO₂, et ont des transports en commun dignes de ce nom. Mais ils ne le font pas au nom de ce précepte néoreligieux qui nous vient du monde anglo-protestant et semble destiné à combattre le plaisir dans tous ses replis. On n'y entend pas en permanence cette morale hygiéniste à la radio, à la télévision et jusque dans les manuels scolaires.

Cette idéologie est tellement prégnante qu'elle pourrait expliquer l'échec du dernier film de Denis Arcand, *L'Âge des ténèbres*. Peut-être ne sommes-nous plus en mesure de saisir l'ironie de cette séquence où Marc Labrèche et son collègue de travail, un Africain bon vivant, fument en cachette pendant que des commandos anti-fumeurs sillonnent le Stade olympique avec des chiens renifleurs. D'ailleurs, n'avez-vous pas remarqué que, des mois avant l'affaire VLB, le cinéaste avait imaginé le procès inquisiteur d'un fonctionnaire accusé d'avoir prononcé le mot «nègre». Les mots aussi peuvent être objet de délectation. La réalité a finalement dépassé la fiction.

«Il avait renoncé à tout alcool, même au vin et à la bière. Il ne fumait pas. Il ne prenait aucune heure de récréation, sauf celle qu'il passait chaque jour au gymnase.» La phrase est de George Orwell dans son chef-d'œuvre 1984, qui décrit une société totalitaire. L'auteur, qui écrivait en 1948, ne connaissait ni les interdictions de fumer ni les femmes en burqa. Mais il avait compris que l'intégrisme commence toujours par la négation de l'objet du plaisir.

crioux@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Avertissement de Santé Canada

GES: la santé des Canadiens est menacée

Hausse prévisible des épidémies d'E. coli et de typhoïde, des maladies cardiovasculaires et autres

ALEXANDRE SHIELDS

Un nouveau et volumineux rapport de Santé Canada met en garde contre une montée en flèche des problèmes de santé au pays au fur et à mesure que les effets des changements climatiques se feront sentir. Les chercheurs ont également constaté «d'importantes lacunes dans la capacité actuelle à composer avec les risques que posent les changements climatiques pour la santé». Qui plus est, il faudrait redoubler d'ardeur dans la lutte aux gaz à effet de serre.

Ce rapport de 546 pages, publié discrètement hier, prévient ainsi que «les changements climatiques feront vraisemblablement augmenter le nombre de maladies et de décès au Canada si les autorités de santé publique et leurs partenaires n'examinent pas leurs vulnérabilités respectives, n'élaborent ni ne mettent en place des mesures d'adaptation qui assurent une protection adéquate des groupes vulnérables». Les personnes âgées, démunies ou qui vivent dans des régions éloignées figurent en haut de la liste.

Le Québec ne sera évidemment pas épargné, puisque «en l'absence de mesures d'adaptation supplémentaires, la mortalité estivale devrait augmenter considérablement avec les épisodes de chaleur accablante. Le résultat sera une hausse nette de la mortalité au Québec, alors que le climat continue de se réchauffer».

Le phénomène est d'autant plus inquiétant que «selon les projections des modèles, le Canada continuera de connaître un réchauffement supérieur à celui de la plupart des autres régions du monde au cours du présent siècle».

Et la liste des conséquences graves liées aux changements climatiques est très longue. Le rapport prévoit par exemple que des vagues de chaleur plus fréquentes augmenteront le nombre de maladies liées à la chaleur et les décès, et entraîneront davantage de troubles respiratoires et cardiovasculaires.

La pollution de l'air, des niveaux plus élevés d'ozone dans l'atmosphère inférieure et une augmentation de la production de pollen et de spore redoubleront les symptômes d'asthme et les allergies. Les changements du climat occasionneront aussi davantage de crises cardiaques, d'accidents vasculaires cérébraux et de maladies cardiovasculaires, selon le rapport.

Des épidémies d'épidémie d'E. coli, de typhoïde et

d'autres agents pathogènes hydriques sont également attendues, puisque l'eau potable et de plaisance seront contaminées par le ruissellement des fortes pluies. Le rapport prévoit enfin l'apparition de nouvelles maladies infectieuses — et le retour d'autres maladies éradiquées dans le passé au Canada — partout au pays.

Par ailleurs, «on prévoit que la modification des conditions moyennes [sera] accompagnée de changements de la variabilité du climat, qui accentueront la fréquence de certains phénomènes météorologiques extrêmes».

Les nombreux coauteurs du rapport, intitulé *La santé humaine dans un climat changeant: une évaluation canadienne des vulnérabilités et des capacités d'adaptation*, insistent donc sur la nécessité de combattre le phénomène. «Il est aussi important de réduire les émissions de [gaz à effet de serre (GES)] pour limiter la vitesse et l'ampleur des changements climatiques dans l'avenir», expliquent-ils. «Toutefois, même si les efforts mondiaux visant à réduire les émissions de GES sont couronnés de succès dans l'avenir, on prévoit que les changements climatiques et certaines des répercussions connexes resteront inévitables», précisent-ils.

Commentant la publication du rapport, le ministre de la Santé, Tony Clement, s'est voulu rassurant. «Notre gouvernement prend très au sérieux la question des changements climatiques. Notre plan d'action Prendre le virage reflète les mesures que nous prenons pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre», a déclaré le ministre Clement par voie de communiqué émis en fin de journée.

Depuis son entrée en fonction, a ajouté M. Clement, le gouvernement conservateur a investi plus de neuf milliards de dollars dans la protection et la préservation de l'environnement au Canada. «Cela inclut une somme de 85,9 millions de dollars consacrée aux programmes d'adaptation aux changements climatiques, tels que les projets pilotes visant la mise en place de systèmes d'avertissement et de réaction aux épisodes de canicule, de systèmes de réponse aux maladies infectieuses, ainsi que la mise au point de mesures d'adaptation avec et pour les habitants du Nord», a-t-il fait valoir.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Harper multipliera les votes de confiance

Dion devra choisir: laisser les conservateurs gouverner ou défaire le gouvernement et provoquer des élections

KARINE FORTIN

Lévis — Le premier ministre Stephen Harper dit qu'il veut gouverner jusqu'à l'expiration de son mandat en octobre 2009, mais il exige d'avoir les coudées franches en dépit de sa minorité parlementaire et a prévenu qu'il entendait orchestrer plusieurs votes de confiance sur des enjeux qu'il juge prioritaires pour la session parlementaire qui commence le 15 septembre.

«Le gouvernement doit être capable de gouverner ou d'avoir des élections. M. Dion doit décider. Nous proposerons des mesures importantes au Parlement et, si M. Dion n'est pas prêt à travailler avec nous, il doit être prêt à déclencher des élections», a-t-il insisté.

Le premier ministre a prévenu qu'il ne tolérerait plus les «jeux politiques ridicules» ni les «enquêtes sur des scandales qui n'ont jamais existé», qui ont marqué les derniers mois au Parlement fédéral. M. Harper faisait référence sans les nommer à l'affaire Julie Couillard et au scandale du «in and out», affaires sur lesquelles les parlementaires ont promis de revenir à l'automne.

Comme plusieurs de ses ministres l'ont fait au cours des derniers jours, le chef conservateur s'en est par ailleurs pris au *Tournant vert* libéral, qui prévoit l'entrée en vigueur d'une taxe sur le carbone conjuguée à des baisses d'impôt pour les individus et les entreprises.

Il a eu des mots très durs pour son adversaire, qu'il a accusé de vouloir engraisser le gouvernement fédéral sur le dos des contribuables. «C'est une grande erreur de jugement. Le public ne va pas être floué par l'idée qu'on a une taxe neutre pour les revenus», a-t-il déclaré.

«On n'impose pas une nouvelle taxe pour n'avoir pas de revenus. On impose une taxe pour amasser de l'argent au fédéral. Et c'est son objectif. Nous sommes prêts à avoir un grand débat sur ça», a-t-il ajouté.

Le premier ministre a toutefois refusé de discuter des mesures de réduction des gaz à effet de serre prévues dans le *Tournant vert*. La lutte contre les changements climatiques a d'ailleurs été complètement occultée pendant les deux jours qu'a duré le caucus conservateur.

Les élus ont parlé d'économie, de lutte contre le crime et de protection des consommateurs, mais pas de réduction des gaz à effet de serre. Ministre après ministre et député après député ont défilé devant des journalistes peu habitués à ce traitement royal de la part du gouvernement. Mais John Baird, responsable du portefeuille de l'Environnement, est demeuré étrangement discret.

Les libéraux ne se sont pas montrés très impressionnés par la stratégie conservatrice, qui s'apparente à celle qu'ils



MATHIEU BELANGER REUTERS

Stephen Harper

ont employée l'an dernier. Le député ontarien John McCallum a déclaré en entrevue à la Presse canadienne qu'il était un peu étrange «que le gouvernement passe son temps à attaquer nos politiques plutôt qu'à dire ce qu'ils vont faire».

Le porte-parole en matière de finances, qui est actuellement au Nouveau-Brunswick pour discuter du *Tournant vert*, soutient cependant que son parti est «prêt» pour un scrutin, qui apparaît de plus en plus plausible.

Les troupes de Stephen Harper, qui entretenaient un rapport très tendu avec la presse nationale, ont fait un effort remarquable pour sourire, répondre aux questions des journalistes et commenter l'actualité.

En trois heures mercredi, les médias ont vu défiler le président du caucus Rahim Jaffer, le leader du gouvernement en Chambre Peter Van Loan, le nouveau ministre des Travaux publics Christian Paradis, le ministre des Finances Jim Flaherty, le ministre des Transports Lawrence Cannon, son collègue de la Sécurité publique Stockwell Day et celui de la Justice, Rob Nicholson.

Le défilé s'est poursuivi hier toute la journée avec Jim Prentice (Industrie), Jason Kenney (Multiculturalisme) et Tony Clement (Santé), mais peu d'information a filtré sur les discussions du caucus.

La Presse canadienne

Les jeunes libéraux veulent moderniser la démocratie syndicale

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — «Rafraîchir les institutions syndicales» pour les «adapter au contexte de la mondialisation»: voilà un des objectifs principaux que les membres de la Commission jeunesse (CJ) du Parti libéral du Québec mettront en avant cette fin de semaine à Sherbrooke, lors de leur congrès annuel.

Le président de la CJ, François Beaudry, a confirmé hier au *Devoir* que le congrès serait «axé sur le travail». Il dit avoir constaté, pendant la tournée préparatoire au congrès — qui s'est arrêtée dans une vingtaine de villes depuis le 22 juin —, que les jeunes étaient «interpellés» par la question syndicale. «Comment on peut aller ça davantage sur le travailleur? Est-ce qu'il sort gagnant de la façon dont c'est monté présentement?»

À Sherbrooke, plus tôt ce mois-ci, il avait déclaré: «Le temps est venu de rafraîchir les institutions syndicales, qui ont été pensées dans une réalité économique bien différente [de celle] d'aujourd'hui», selon des propos rapportés par *La Tribune*.

Selon plusieurs déclarations de M. Beaudry, la démocratie syndicale sera notamment à l'ordre du jour en fin de semaine. Ce thème s'inscrit selon lui dans la «continuité» de ce que la CJ a proposé au dernier Congrès du PLQ, qui s'est tenu en mars à Québec. Elle avait alors échoué à faire adopter, par les militants de l'ensemble du parti, une résolution qui donnait au gouvernement le «mandat» de revoir de fond en comble «les modalités d'exercice des droits des syndiqués». La résolution prônait «la tenue de votes secrets par les travailleurs concernés, notamment pour l'accréditation d'un syndicat» et pour «tout vote de grève». Elle prônait aussi «la divulgation des états financiers exhaustifs et complets» aux membres de tout syndicat.

M. Beaudry a refusé hier de dire si la CJ allait ramener cette résolution, arguant que le Cahier du participant allait être divulgué aujourd'hui seulement. Mais il a insisté sur le fait que «les syndicats, c'est un des gros morceaux, c'est un incontournable», et que la CJ allait proposer une «vue d'ensemble de ce problème». À ses yeux, le ralentissement économique et le contexte démographique du Québec forcent les syndicats à s'adapter. «Est-ce que la façon dont c'est construit actuellement, où les patrons sont d'un côté et les syndicats de l'autre... est-ce que c'est la meilleure façon de progresser dans les relations de travail?», s'est-il questionné hier.

En 2004, la CJ avait proposé au gouvernement d'abolir la formule Rand, qui contraignait tous les syndiqués d'une entreprise à payer une cotisation syndicale, qu'ils aient accepté ou non l'accréditation du syndicat.

Modèles québécois

Par ailleurs, dans son document de consultation, la CJ insiste sur l'importance de changer «des modèles québécois». Les systèmes sociaux actuels ont été conçus lorsque les baby-boomers constituaient «l'essentiel de la population», a expliqué M. Beaudry hier. Maintenant que ces derniers partent à la retraite, «la donne change» rapidement et les «modèles doivent être remis en question», a-t-il dit.

Pour stimuler les débats, la CJ a mis sur pied un forum sur son site Internet. Mais celui-ci semble avoir très peu servi. Lorsque *Le Devoir* est allé voir hier vers 16h, les questions lancées étaient une copie conforme des cinq contenues dans le dossier de consultation et la plupart n'avaient suscité aucun commentaire.

Toutefois, la participation au congrès s'annonce importante, selon M. Beaudry, qui soutient que près de 900 inscriptions ont été enregistrées jusqu'à maintenant. En 2007, moins de 500 participants s'étaient pointés. M. Beaudry estime que c'est le fruit d'un effort d'organisation dans les établissements post-secondaires: le nombre de clubs libéraux étudiants est passé de quatre à quinze dans la dernière année.

Comme d'habitude, c'est un discours du premier ministre Jean Charest qui clôturera le congrès dimanche, en matinée. Et un caucus des élus libéraux qui l'ouvrira, aujourd'hui.

Le Devoir

Résultats des tirages du 2008-07-30									
649					06				
03	10	21	48	compt.	18	20	23	06	compt.
26	38	43			30	35	38		
GAGNANTS					GAGNANTS				
6/6	0	23 954	808,00 \$		6/6	0	2 000 000,00 \$		
5/6+C	6	101 042,10 \$			5/6+C	1	75 000,00 \$		
5/6	255	1 964,00 \$			5/6	11	750,00 \$		
4/6	14 475	65,50 \$			4/6	793	75,00 \$		
3/6	264 212	10,00 \$			3/6	14 939	10,00 \$		
2/6+C	163 364	5,00 \$			2/6+C	12 453	5,00 \$		
Ventes totales: 29 792 486 \$					Ventes totales: 979 579,00 \$				
Prochain gros lot (approx.): 36 000 000 \$					Prochain gros lot (approx.): 36 000 000 \$				
Extra 9828620					Extra 9828620				
DITES OUI À L'EXTRA! GROS LOT DE 500 000 \$					DITES OUI À L'EXTRA! GROS LOT DE 500 000 \$				

Sophie DOWNS M.Ps.

Psychologue clinicienne

Adolescents - Adultes - Couples

20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

514 861-0630

LES ACTUALITÉS

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Les infirmières manifestent contre le temps supplémentaire obligatoire

JACINTHE TREMBLAY

Les syndicats infirmiers de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) ont manifesté hier contre l'imposition d'heures supplémentaires obligatoires, particulièrement aux urgences. La direction, tout en se disant sensible à leurs doléances, soutient ne pas avoir le choix d'imposer des quarts de seize heures.

Selon le porte-parole de HMR Pascal Mailhot, c'est la pénurie d'infirmières, combinée avec les vacances estivales, qui obligent le recours à cette mesure que la direction essaie, soutient-il, d'éviter au maximum. « Nous sommes conscients des impacts négatifs de cette exigence sur le climat de travail, mais elle est essentielle au maintien de l'urgence », a-t-il insisté. « Nous demandons cet effort supplémentaire parce que nous n'avons pas le choix. De toute manière, il en va de la responsabilité professionnelle des infirmières et de leur solidarité avec les membres de leur équipe d'accepter de prolonger les heures », a-t-il ajouté.

Les représentants syndicaux, de leur côté, en ont ras le bol de ces références déontologiques. « Quand on fait 16 heures à l'urgence, les risques d'erreurs et de fautes professionnelles augmentent », a expliqué Sylvie Boulet, présidente par intérim de l'unité locale des Professionnel(le)s en



Manifestation des infirmières de HMR, hier.

soins de santé unis (PSSU), un syndicat affilié à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui compte 1 400 membres à HMR. Le vice-président de la FIQ, Daniel Gilbert, était à ses côtés pour rappeler que

les heures supplémentaires obligatoires, conçues pour être utilisées uniquement dans des circonstances exceptionnelles — un carambolage monstre ou un écrasement d'avion, par exemple — sont, selon la FIQ, devenues depuis quelques années « la voie facile utilisée par les employeurs pour réduire l'impact de la pénurie ».

Dans un éditorial publié dans l'édition de mai-juin 2007 de la revue *Perspective infirmière*, Gyslain Desrosiers, la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, avait elle aussi dénoncé cette pratique qu'elle avait qualifiée de « mesure inacceptable, qui nourrit l'insatisfaction et qui, à long terme, entraînera une augmentation de la pénurie ». Sur le terrain, Sylvie Boulet observe en effet que des infirmières, épuisées, quittent le secteur public pour se tourner vers les agences, où elles obtiennent de meilleurs salaires et peuvent choisir leurs horaires.

En plus du ras-le-bol des longues heures, la manifestation d'hier visait à dénoncer l'imposition de sanctions à la suite d'un incident survenu le 26 juillet. En constatant qu'il y avait un manque flagrant d'effectifs pour le quart de jour, neuf des douze infirmières ont refusé de travailler. Selon le porte-parole de l'hôpital Pascal Mailhot, elles ont ainsi participé à un arrêt de travail illégal, qui

leur a valu une suspension d'une journée ainsi qu'un avis disciplinaire. Comble de l'ironie, l'application de la suspension est reportée à plus tard puisqu'elle aurait pour effet d'aggraver la pénurie. La direction a également logé un grief contre le syndicat pour « incitation et support » à un arrêt de travail illégal.

Selon le syndicat, les infirmières ont plutôt refusé de travailler le temps de se réunir à la cafétéria pour chercher une solution pratique pour organiser mieux le travail de la journée. « Elles ont soumis une proposition à la direction aux environs de 9h30. Elles souhaitaient aussi être payées pour le temps consacré à les chercher. Comme la direction a refusé leur demande, elles sont retournées chez elles », a expliqué Daniel Gilbert, président régionale des Professionnel(le)s en soins de santé unis.

Ce litige n'a rien pour améliorer le climat assombri par les longues heures. Solutions? La direction comme le syndicat misent entre autres sur le retour en force des infirmières auxiliaires, un projet sur lequel ils travaillent conjointement depuis un an. A court terme, toutefois, et même à moyen terme, redoutent les infirmières, les 16 heures semblent là pour rester.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Le Sud-Ouest
Montréal

Direction des travaux publics

Des soumissions seront reçues, avant 11 h 00, à la date indiquée ci-dessous, au 815, rue Bel-Air, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :

SOUMISSIONS

- Collecte et transport des déchets pour cinq territoires 2009-2013 (210807)
- Collecte et transport des déchets pour deux territoires 2009-2013 (210808)
- Collecte et transport des matières recyclables 2009-2013 (210809)

DATE D'OUVERTURE : Le lundi 18 août 2008

DESCRIPTIONS :

210807 : Cet appel d'offre permettra d'octroyer cinq contrats correspondant à cinq territoires de collecte des déchets (avec ou sans l'option des encombrants) dans l'arrondissement, chacun des territoires étant divisé en deux zones : une pour la collecte des lundis et jeudis, l'autre pour celle des mardis et vendredis. Un sixième contrat regroupant tous les territoires est également offert.

Le septième contrat offert sera le transport et la collecte des feuilles mortes et des résidus verts. Ce dernier contrat correspond à cinq territoires divisés en deux zones : la collecte des deux zones de chaque territoire se fait les mercredis.

210808 : Cet appel d'offre permettra d'octroyer deux contrats correspondant à deux territoires de collecte des déchets (avec ou sans l'option des encombrants) dans l'arrondissement, chacun des territoires étant divisé en deux zones : une pour la collecte des lundis et jeudis, l'autre pour celle des mardis et vendredis. Un troisième contrat regroupant tous les territoires est également offert.

Le septième contrat offert sera le transport et la collecte des feuilles mortes et des résidus verts. Ce dernier contrat correspond à deux territoires divisés en deux zones : la collecte des deux zones de chaque territoire se fait les mercredis.

210809 : Cet appel d'offre permettra d'octroyer deux contrats regroupant cinq territoires de collecte et transport des matières recyclables. La collecte des cinq territoires se fait du lundi au vendredi.

DOCUMENTS DE SOUMISSION :

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres, à compter du 1^{er} août 2008, contre un dépôt de 100,00 \$ (non remboursable) en argent comptant ou chèque certifié à l'ordre de la Ville de Montréal. Les documents seront disponibles au bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, Montréal, H4C 2K4, (514) 872-0311. Les heures d'ouverture du BAM sont de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

DÉPÔTS DE GARANTIE :

210807 :

Option A : Collecte et transport des déchets
Un chèque visé ou une lettre de garantie irrévocable au montant de 4 000 \$ pour chaque contrat sur lequel l'entrepreneur compte soumissionner ou au montant de 20 000 \$ pour le contrat regroupé.

Option B : Collecte et transport des déchets et des encombrants

Un chèque visé ou une lettre de garantie irrévocable au montant de 4 000 \$ pour chaque contrat sur lequel l'entrepreneur compte soumissionner ou au montant de 20 000 \$ pour le contrat regroupé.

Option C : Collecte des feuilles mortes et les résidus verts
Aucun chèque n'est requis.

210809 :

Collecte et transport des matières recyclables
Un chèque visé ou une lettre de garantie irrévocable au montant de 16 000 \$ pour chaque contrat sur lequel l'entrepreneur compte soumissionner.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et dans une enveloppe, fournie par l'arrondissement, scellée et clairement identifiée.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le 18 août 2008 au bureau d'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, Montréal (Québec) H4C 2K4, dans la salle du conseil, immédiatement après l'expiration du délai pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Renseignements :

Mathieu-Pierre Laberge, 514 872-3645

DONNÉ à Montréal, ce 1^{er} août 2008

Caroline Fisette, OMA

Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	Myriam Durand LE NIAR 1669, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z1	1 Bar	1669, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z1
9192-9489 Québec Inc. PUB DU MÉTRO 8753, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1R7	1 Bar (suite à une cession)	8753, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1R7	4479955 Canada Inc. BAR LE A-SIDE 3612, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V4	1 Bar (suite à une cession)	3612, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V4
9191-4739 Québec Inc. YU HANG RESTAURANT 398, boul. René Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1V5	1 Restaurant pour vendre	398, boul. René Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1V5	9193-4927 Québec Inc. À VENIR 234, rue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N8	1 Restaurant pour vendre	234, rue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N8
Le Commerce Cheloni Inc. BAR SEL & POIVRE 5228, rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G 2A8	1 Bar (suite à une cession)	5228, rue D'Iberville Montréal (Québec) H2G 2A8	9199-2339 Québec Inc. LE MAÎTRE CHÂTEAU 3425, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L1	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre existant (suite à une cession)	3425, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L1
9198-7214 Québec Inc. RESTAURANT SARAFIENA 1414, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K8	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse à 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	1414, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K8	Salle de Quilles Bellevue Inc. SALON DE QUILLES BELLEVUE 12976, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1A 1R9	3 Bars dont 1 avec la participation d'exploitation "Centre Sportif" (suite à une cession)	12976, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1A 1R9
9197-4568 Québec Inc. CAFÉ RÉPUBLIQUE 1429, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B2	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	1429, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B2	9169-0370 Québec Inc. CAFÉ ADRIA LOUNGE 6568, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6	1 Restaurant pour vendre	6568, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6
Carrière Dominique LE PETIT RESTO DU MARCHE 1035, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1P8	1 Restaurant pour vendre	1035, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1P8	Du Bich Dang RESTAURANT CINQ ÉTOILES PHO MY 7401, boul. Newman, local 35-A Montréal (Québec) H8N 1X3	1 Restaurant pour servir	7401, boul. Newman, local 35-A Montréal (Québec) H8N 1X3
102971 Canada Inc. RESTAURANT LES VIANDES FUMÉES DIANE 10941, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2V1	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	10941, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2V1	Maréchal Gourmet VMI Inc. VILLA MADINA 3009, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1N9	1 Restaurant pour vendre	3009, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1N9
Rajesh Kapoor CAFÉ CDI 8305, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal (Québec) H4T 1G5	2 Bars dont 1 sur terrasse près d'une piscine dans Centre Sportif (suite à une cession)	8305, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal (Québec) H4T 1G5	9191-8797 Québec Inc. RESTAURANT ODAKI 1836, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M1	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1836, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M1
627932 Canada Inc. RESTAURANT INDIA BEAU VILLAGE 6925, avenue du Parc Montréal (Québec) H3N 1X7	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité à 1 Restaurant pour servir	6925, avenue du Parc Montréal (Québec) H3N 1X7			

Québec



Agiissez.

(514) 934-4846

fondationpourenfants.com



AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.htmlCourriel : avisdev@ledevoir.com

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-04-004312-956

COUR DU QUÉBEC

(CHAMBRE CIVILE)

Prototaire Adjoint

MANON CHARRON

Requérante/Intimée

C.

RENÉ AUDET,

Intimé/requérant

ET

CHRISTINA AUDET

Mise en cause

ET

SOUS-MINISTRE DU REVENU

Mise en cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MANON CHARRON ET CHRISTINA AUDET de comparaître au GREFFE DE LA COUR, 1 NOTRE-DAME EST, LOCAL 1120, A MONTRÉAL, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

La requête de l'intimé en annulation de la pension alimentaire sera présentée devant le tribunal le 15 septembre 2008, à 09h00 en la salle 2.17 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête de l'intimé en annulation de la pension alimentaire, affidavit, avis de présentation à l'avis de dénonciation de pièces et de remise des pièces a été remise au greffe de la cour à l'intention de MANON CHARRON ET CHRISTINA AUDET.

Montréal, le 25 juillet 2008

JOSEF GAGNÉ

Greffier adjoint

J.G.2064

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, NO GST-4050-06, LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, GEORGINA KARALEKAS, Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE, PRENEZ AVIS que le 14/08/2008 à 10:00 AU: 1375, AV. WEBB, LAVAL, District de LAVAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GEORGINA KARALEKAS, saisis en cette cause, soit: 1 véhicule Volvo, batterie muscien, divan 6 pl., mobilier cuisine bois, Will, ordi, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, Ce 30 juillet 2008. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice, A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIES, HUISSIERS N.D. 2008070951, Philippe & Associés, HuiSSIERS 165, rue Du Moulin St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél: (450) 491-7575 Fax (450) 491-3418.

Quang Thê-Anh Truong

Prenez avis que Quang Thê-Anh Truong, dont l'adresse du domicile est le 4256, rue Fabre, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Andy Thê-Anh Truong.

Montréal, le 1^{er} août 2008

Appel d'offres

Le Sud-Ouest

Montréal

Direction des travaux publics

Les soumissions seront reçues, avant 11 h, à la date indiquée ci-dessous, au bureau d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :

Titre : Travaux de construction de saillies et de trottoirs sur différentes rues dans le cadre du PRR 2008-2009

Soumission : 210810

Date d'ouverture : Le 18 août 2008

Documents de soumission :

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres, à compter du 1^{er} août 2008 contre un dépôt de 100 \$ (non remboursable) payable en argent comptant, par Interac, par carte de crédit ou par chèque certifié à l'ordre de la Ville de Montréal. Les documents seront disponibles du lundi au vendredi de 9 h à 17 h au bureau Accès Montréal de l'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage.

Dépôt de garantie : Un cautionnement de 10% du montant de la soumission sera exigé.

Les devis techniques généraux de la Ville de Montréal sont disponibles, quant à eux, au 801, rue Brennan, 7^e étage, contre un dépôt de 95 \$ (non remboursable) payable en argent comptant ou par chèque certifié à l'ordre de la Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et dans une enveloppe, fournie par l'arrondissement, scellée et clairement identifiée.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le 18 août 2008, au bureau d'arrondissement du Sud-Ouest, au 815, rue Bel-Air, dans la salle du conseil, immédiatement après l'expiration du délai pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Renseignements :

M. Pierre Caron, ing., 514 872-7019

M. Mathieu-Pierre Laberge, ing., 514 872-3645

DONNÉ à Montréal, ce 1^{er} août 2008.

Caroline Fisette, OMA

Secrétaire d'arrondissement

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-14-081843-089

COUR SUPÉRIEURE

DANS L'AFFAIRE DE :

NAOMIE HIBBERT

et

NAOMIE HIBBERT

Requérante

et

SHIRLEY LEWIS

et

DEAN HIBBERT, d'adresse inconnue

et

LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

Mis en cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DEAN HIBBERT de comparaître au greffe de la cour civil de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal.

VEUILLEZ NOTER que la Requête en changement de nom sera présentée devant le tribunal le 10 septembre 2008 à 9h00 heures en salle 2.16 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête en changement de nom a été remise au greffe à l'intention de DEAN HIBBERT.

A Montréal, le 30 JUILLET 2008

MARTINE BOUCHARD

Greffier adjoint

J.B. 4099

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, NO GST-1929-08, LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, RONALD MACDONALD, Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE, PRENEZ AVIS que le 13/08/2008 à 10:00 AU: 1100, MONTIGNY, DORVAL, District de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RONALD MACDONALD, saisis en cette cause, soit: 1 vélo stationnaire, ordi Dell, écran RCA, 2 chaises en cuir, mobilier cuisine bois, 3 divans, CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, Ce 30 juillet 2008. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice, A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIES, HUISSIERS N.D. 2008070944, Philippe & Associés, HuiSSIERS 165, rue Du Moulin St-Eustache, Québec J7R 2P5. Tél: (450) 491-7575 Fax (450) 491-3418.

PRENEZ AVIS que la compagnie 9098-9195 Québec Inc. deman-

déra au Registraire des entreprises la permission d'obtenir sa dissolution.

Le 31 décembre 2007.

FASKEN MARTINEAU

DUMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE

DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie 9098-9195 Québec Inc. deman-

déra au Registraire des entreprises la permission d'obtenir sa dissolution.

Le 31 décembre 2007.

FASKEN MARTINEAU

DUMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Procureurs de la compagnie

MONTREAL, le 28 juillet 2008

JULIE GAGNÉ

Greffier adjoint

J.G. 2064

Me Robert J. Kandestin

Kugler Kandestin, s.e.n.c.r.l.

1 Place Ville-Marie

Bureau 2101

Montréal, Québec, H3B 2C6

Téléphone : (514) 878-2861

Télécopieur : (514) 875-8424

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de

Mieczyslaw Bojanowski, en son

vivant domicilié au 409 Leblanc

Est, Longueuil (Québec) J4L

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Charles Guité perd en Cour d'appel

Charles Guité, ce haut fonctionnaire qui gérait le programme fédéral des commandites, a mordu doublement la poussière, hier, en Cour d'appel du Québec, qui a maintenu le verdict de culpabilité pour fraude et la sentence de 42 mois de prison rendue contre lui en juin 2006. M. Guité demandait à la Cour d'appel de réduire sa peine, qu'il jugeait trop lourde par rapport à celles imposées à Jean Brault et Paul Coffin, deux dirigeants d'agences de publicité mêlés au scandale des commandites. Le premier avait été condamné à une peine de 30 mois et le deuxième, à une peine de 18 mois. La Cour d'appel considère que la peine imposée à Guité n'est pas déraisonnable. Elle rappelle qu'alors que ce dernier n'a même pas témoigné à son procès, il en va tout autrement pour Jean Brault, de Groupaction, qui a plaidé coupable et a donc pu bénéficier de ce facteur atténuant. Pour ce qui est de l'appel du verdict de culpabilité, la Cour d'appel considère que l'argument voulant que le juge du procès ait commis une erreur en refusant catégoriquement d'accéder à la demande des jurés d'avoir accès à ses directives et aux plaidoiries des avocats ne tient pas. La demande se voulait générale et le juge était justifié de la refuser, tranchent les trois juges. Ils ajoutent que, même en acceptant que le refus du juge ait été une erreur, cela ne justifierait pas l'ordonnance d'un nouveau procès puisque l'appelant n'en a pas subi de préjudice. Aux yeux des trois juges, la preuve peut être qualifiée d'accablante au point où il n'existe pas de possibilité raisonnable que le verdict aurait pu être différent. D'où la décision également de cet appel.

— La Presse canadienne

Myriam Bédard pourra faire appel

Québec — Reconnue coupable de l'enlèvement de sa fille, la médaillée olympique Myriam Bédard pourra en appeler du verdict prononcé contre elle lors de son procès hypermédiatisé tenu en septembre dernier. Au palais de justice de Québec, le juge Benoît Morin, de la Cour d'appel, a accordé hier à la défense la permission d'en appeler du verdict de culpabilité de Mme Bédard rendu par un jury formé de six hommes et six femmes le 20 septembre 2007. Sans expliquer les motifs de sa décision, le juge Morin s'est rangé du côté de la défense après avoir entendu tour à tour les arguments de M. John Pepper, l'avocat de l'ex-athlète de haut niveau, et ceux de la procureure de la Couronne, Josée Lemieux. La poursuite, qui a déjà entamé une procédure d'appel de la sentence imposée à Mme Bédard — une absolution conditionnelle assortie d'une ordonnance de probation de deux ans —, s'opposait à la révision du verdict de culpabilité. Myriam Bédard n'était pas présente au tribunal. Son avocat a toutefois indiqué que sa cliente désirait obtenir un acquittement ou à tout le moins un nouveau procès. Les parties ont jusqu'au mois de novembre pour préparer leurs arguments avant que les trois juges n'entendent la cause. — La Presse canadienne



FRED GREENSLADE REUTERS

L'autobus dans lequel le drame s'est déroulé.

Décapité dans un autobus au Manitoba

Portage la Prairie, Manitoba — Un individu qui prenait place à bord d'un autobus de la compagnie Greyhound au Manitoba a poignardé et décapité un jeune homme sous les yeux horrifiés des autres passagers, mercredi soir. Selon des témoins, l'attaque a été d'une rare violence et l'individu aurait agi sans raison apparente. Après avoir encerclé l'autobus, les policiers ont procédé à son arrestation. La police n'est pas encore en mesure d'expliquer les circonstances qui ont poussé l'individu à agir avec une telle violence. Garnet Caton, un des témoins, a indiqué que la victime aurait été poignardée une quarantaine de fois et qu'après que tous les passagers eurent quitté l'autobus, le suspect s'est présenté à la porte du véhicule avec la tête de la victime. Une fois le véhicule évacué, les policiers ont arrêté l'individu. Pour l'instant, la Gendarmerie royale du Canada et la compagnie Greyhound se limitent à dire qu'un incident majeur s'est produit à bord de l'autobus qui s'est arrêté près de Portage la Prairie. L'autobus, qui transportait 37 passagers, était parti d'Edmonton et se dirigeait vers Winnipeg. — La Presse canadienne

Jonathan Roy au banc des accusés

Saguenay — Quatre mois après une bagarre qui s'était déroulée sur la glace, le hockeyeur Jonathan Roy a été accusé, hier, de voies de fait simple en rapport avec les incidents violents qui se sont déroulés au Centre Georges-Vézina de Chicoutimi le 22 mars dernier. L'accusation a été déposée au palais de justice de Chicoutimi par le procureur en chef Denis Dionne. STI est reconnu coupable, le gardien de but des Remparts de Québec de la Ligue de hockey junior majeure du Québec, fils de l'entraîneur et copropriétaire de l'équipe, Patrick Roy, est passible d'une amende maximale de 2000 \$ ou de six mois de prison. Jonathan Roy comparaitra le 16 septembre au palais de justice de Chicoutimi pour enregistrer un plaidoyer. Son avocat, Jean-Louis Lemay, a refusé de commenter l'affaire. Le hockeyeur n'est pas tenu de se présenter en personne devant la cour puisqu'il s'agit d'une accusation sommaire. Lors d'une rencontre éliminatoire contre les Saguenéens de Chicoutimi, le jeune homme âgé de 19 ans avait traversé la patinoire durant une bagarre générale pour s'en prendre violemment au gardien adverse, Bobby Nadeau, qu'il avait roué de coups. Le gardien des Saguenéens n'avait même pas riposté. Le comité de discipline de la ligue l'avait suspendu pour sept matchs pour s'être attaqué au gardien des Saguenéens et pour s'être livré à des gestes inappropriés à l'endroit de la foule — des « bras d'honneur » généreusement exhibés. — La Presse canadienne



Cette illustration numérique montre à quoi devraient ressembler les futurs trains du métro de Montréal.

Le futur métro à nouveau sur les rails

La STM lance un appel d'offres pour l'achat de 342 voitures

CLAUDE TURCOTTE

Au dernier jour de la date limite qu'elle s'était fixée, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé l'appel d'offres public international pour la construction, au coût de 1,2 milliard, de 342 voitures, qui remplaceront progressivement, à partir de 2012, les 336 voitures MR-63, qui ont parcouru 3,5 millions de kilomètres depuis 1967 et auront 48 ans de service.

L'annonce en a été faite hier matin par le président du conseil d'administration de la STM, Claude Trudel, qui a promis aux utilisateurs des transports en commun « d'un des métros les plus performants du monde », avec une fiabilité quadruplée en comparaison des voitures MR-73, avec vidéosurveillance, un aménagement intérieur améliorant la fluidité, la sécurité, une capacité de charge accrue de 17 %, une accessibilité pour tous — avec des espaces réservés aux handicapés en fauteuils roulants, aux personnes utilisant des marchettes —, des informations sonores pour les aveugles et lumineuses pour les sourds. Une suspension pneumatique assurera un confort de roulement.

En mai 2007 le gouvernement du Québec avait demandé à la STM d'engager des négociations avec Bombardier Transport, sans passer par un appel d'offres public, pour remplacer 336 wagons entre 2010 et 2012. Alstom, principal concurrent de Bombardier dans les trains de métro, a contesté cette décision devant les tribunaux et la Cour supérieure du Québec lui a donné raison. Le gouvernement a respecté ce jugement. M. Trudel a mentionné hier que cet incident de parcours aura entraîné un retard de neuf mois pour la mise en service.

Depuis février dernier, la STM, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, a procédé à une mise à niveau des besoins et des spécifications techniques avec Alstom pour lui donner les mêmes informations qu'à Bombardier. On a déterminé aussi qu'il faudrait 342 voitures. À ce jour, seuls Bombardier et Alstom ont manifesté de façon explicite un intérêt pour ce contrat, qui demeure évalué à 1,2 milliard, comme il l'était en 2007. Le gouvernement du Québec assumera 75 % de ce coût et la STM paiera le reste. Ce montant comprend environ 800 millions pour les voitures de métro, les frais d'intérêt, les modifications aux bâtiments, dont 60 millions pour les garages, la formation des employés et tous les frais afférents. Le montant comprend un taux d'inflation de 2 %.

L'obtention du contrat est conditionnelle à un contenu canadien minimum de 60 %, comprenant l'assemblage final réalisé au Canada, calculé selon la méthode du « Buy America Act ». Les soumissionnaires ont jusqu'au 8 novembre prochain pour présenter leur offre et le contrat sera octroyé au plus tard le 9 mars. La livraison du premier train, dit « tête de série », devra avoir lieu en novembre 2011 et les essais et validations se poursuivront jusqu'en juillet 2012, date à partir de laquelle la livraison et la mise en service des 37 trains suivants se feront successivement jusqu'en octobre 2014. En comparaison d'une rame de train des années 1960, qui est composée de neuf voitures ou de trois éléments comprenant chacun deux motrices et une remorque-loge, tous détachables, le nouveau train sera

indéformable avec neuf voitures comprenant une remorque suivie de sept motrices et d'une autre remorque à la fin. Il n'y aura aucune porte séparant les voitures et chacune aura trois portes de sortie plus larges de chaque côté, en comparaison de quatre moins larges pour les wagons actuels. Les trains actuels présentent une distance moyenne avant bris de matériel de 148 000 km/voiture pour le MR-63 et de 443 000 km/voiture pour le MR-73. L'objectif minimal visé pour le nouveau train est de 650 000 km/voiture, mais en fait on serait déçu de ne pas atteindre le million de kilomètres.

Avant d'arrêter son choix sur le design et la configuration des sièges pour ce nouveau train, la STM a sondé la clientèle en petits groupes et par sondage. Elle a constaté que les Montréalais aiment encore le métro après plus de 40 ans et qu'ils préfèrent une allure extérieure assez conservatrice. C'est une surprise pour la STM, qui s'attendait à une préférence plus futuriste. Pour la configuration intérieure, les clients ont horreur des sièges en rangée longitudinale parce qu'ils n'aiment pas se voir face à face. Pour ce qui est de la couleur, les usagers ont une nette préférence pour le bleu actuel, mais la STM prévient qu'elle n'a pas encore fait son choix à ce sujet.

À la suite de cette annonce, la Ville de Montréal a diffusé un communiqué dans lequel on indique que la Ville et la STM se sont donné pour objectif d'atteindre un accroissement de l'achalandage de 8 % d'ici cinq ans et de 26 % d'ici 2021.

Le Devoir

Coup de pouce demandé pour éradiquer l'herbe à poux

JEAN-JACQUES COULOMBE

En ce début du mois d'août, commencement de la période de pollinisation de l'herbe à poux, le directeur national de la santé publique, le Dr Alain Poirier, invite encore une fois la population du Québec à faire son bout de chemin pour éliminer ces plantes. Malgré les nombreuses campagnes d'information lancées durant les dernières années, l'herbe à poux gagne toujours du terrain au Québec, causant des désagréments à une personne sur cinq, allergie à son pollen, et coûtant plus de 150 millions de dollars à la société québécoise.

Le Dr Poirier mentionne que l'herbe à poux n'est pas difficile à arracher, qu'elle n'est pas dangereuse à toucher et qu'elle ne peut pas être confondue avec de l'herbe à puce, puisque celle-ci se trouve seulement dans les forêts. « C'est très facile de tous s'y mettre, que l'on soit propriétaire d'un terrain public ou privé. [...] C'est très simple, il s'agit de le faire », indique le Dr Poirier. Malgré tout, l'herbe à poux s'étend vers de nouveaux territoires et le nombre de personnes allergiques à son pollen ne

cesse d'augmenter, démonstration que le message ne passe pas bien.

Une leur d'espoir pointe par contre à l'horizon, alors qu'une étude présentement en cours pourrait démontrer que, si les citoyens et le milieu politique s'y mettent, il peut être possible d'éradiquer cette plante. Démarrée en 2007, cette étude essaie d'encourager les citoyens et les autorités municipales sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield à faire ce qu'ils peuvent pour arracher ou couper le plus de plantes possible. Des données préliminaires ont été prises l'été dernier et une évaluation sera faite en 2010 pour déterminer si la concertation des gens et de la Ville aura eu un impact sur la quantité de pollen dans l'air, permettant du même coup de voir si les gens souffrant d'allergies sont moins affectés.

Les résultats, s'ils s'avèrent concluants, influenceront d'autres municipalités, qui seront peut-être tentées de créer des plans de concertation semblables visant à contrer l'herbe à poux.

Le Devoir

Dépotoir de Lachenaie

Québec Solidaire se dit en désaccord avec le BAPE

ALEXANDRE SHIELDS

Québec solidaire déplore le feu vert donné par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la poursuite des activités du dépotoir de Lachenaie jusqu'en 2012.

Même si son porte-parole, Amir Khadir, salue le refus du BAPE d'autoriser le doublement de la superficie du site d'enfouissement, il dénonce le fait qu'il n'ait pas tenu compte des « dangers que pouvait représenter l'état actuel de ce site d'enfouissement pour la santé des riverains ».

« Une synthèse récente de ce qui a été publié sur les sites d'enfouissement entre 1980 et 1998 indique une augmentation des problèmes de reproduction, des cancers et de la prévalence de symptômes tels que la fatigue, l'insomnie et les maux de tête chez les personnes résidant à proximité des dépotoirs », explique le Dr Khadir.

Si ce lien n'a pas été démontré dans le cas du site de BFI-Lachenaie, il est d'avis que « le principe de précaution » devrait tout de même prévaloir. Surtout qu'en 2006 on y a enregistré des concentrations très élevées de chlorure de vinyle, de dichloroéthylène, de tétrachloroéthylène et de trichloroéthylène, tous reconnus comme très nocifs pour la santé.

Amir Khadir rappelle que le Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé, publié par Santé Canada en 2004, a inscrit le benzène, le dichlorométhane et le trichloroéthylène comme substances toxiques dans la liste prioritaire annexée à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, en raison de leurs risques pour la santé humaine.

Selon lui, le gouvernement libéral a donc fait preuve d'irresponsabilité en autorisant d'urgence un sursis d'un an à BFI-Lachenaie en avril dernier, alors que le plus gros dépotoir de la province devait normalement être plein à la fin de mai. « Il faut que le ministre de la Santé intervienne pour mettre fin à tout agrandissement du dépotoir, exige donc le Dr Khadir. Il offrirait ainsi à son gouvernement l'occasion d'agir de manière responsable pour chercher une solution de rechange au statu quo. »

Québec solidaire souhaite en outre que Québec élabore une politique nationale de gestion des matières résiduelles qui soit davantage respectueuse de l'environnement et de la santé publique. « Il faut nous sortir du piège qui consiste à continuer à faire ce qu'on fait encore trop dans des grandes villes comme Montréal et Laval, c'est-à-dire une gestion irresponsable des déchets, soutient son porte-parole. Si Victoriaville, si Coaticook, si des centaines de villes au Québec font des efforts pour atteindre l'objectif de 60 % de recyclage des matières résiduelles, pourquoi Montréal et Laval ne pourraient pas le faire? »

Il s'agit jusqu'à présent de la seule réaction politique au rapport du BAPE rendu public lundi. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, n'a pas fait de commentaires. Elle est présentement en vacances. Elle doit toutefois faire une sortie publique au cours d'hui afin d'annoncer des investissements pour le développement du parc national du Mont-Mégantic.

Le Devoir

EN BREF

Richard Bérard accusé de meurtre prémédité

Sorel — L'homme accusé hier de meurtre au premier degré, relativement à la mort violente de la copine de son fils qui était âgée de 17 ans, est un bon père, selon sa compagne. « Il est un bon père et il aime ses enfants », a affirmé Nancy Gaudreau, la conjointe de Richard Bérard, à sa sortie du palais de justice de Sorel, alors qu'elle était pourchassée par les journalistes. La police provinciale a trouvé le corps de Mélissa Beaudin, mercredi après-midi, dans une région boisée de la ville de Yamaska, au nord-est de Montréal. La police a indiqué que le corps montrait des signes d'une « mort violente ». Les autorités ont affirmé que l'adolescente de Montréal avait été portée disparue environ douze heures plus tôt, après être partie avec Bérard. L'homme, âgé de 44 ans, fait également face à des accusations d'enlèvement. La police a saisi la voiture du suspect environ 90 minutes après l'alerte de la disparition de l'adolescente. En réponse aux questions des journalistes qui voulaient savoir si Bérard consommait régulièrement des drogues dures, Nancy Gaudreau a répondu qu'il n'en consommait pas souvent. M. Bérard s'est présenté au banc des accusés vêtu d'une combinaison blanche, menottes aux poignets, avec ce qui semblait être une entaille à son nez. Lors de sa brève comparution en cour, il a dirigé son regard en direction de Mme Gaudreau, qui était assise dans la troisième rangée d'une salle d'audience pleine à craquer. Bérard sera de retour en cour le 25 septembre et il pourrait faire face à d'autres accusations. Une voisine de Bérard, Nathalie Bussières, a indiqué que l'homme a cinq enfants, dont trois d'entre eux, âgés de sept, neuf et treize ans, vivent sous son toit avec Mme Gaudreau. Les enfants habitent maintenant avec leur mère, selon Mme Bussières. — La Presse canadienne

Fluoration de l'eau

« Les US Centers for Disease Control considèrent que la fluoration de l'eau est l'une des 10 grandes réalisations du XX^e siècle dans le domaine de la santé publique », écrit Peter Coony, dentiste en chef de Santé Canada, dans une lettre ouverte transmise aux médias hier afin de défendre avec vigueur cette mesure. Dans un rapport remis à ce ministère en juin 2007 et rendu public seulement en juin dernier, un comité d'experts recommandait de réduire à 0,7 partie par million (PPM) le taux de fluor dans l'eau. Il se situe actuellement entre 0,8 et 1 PPM dans les municipalités qui ont opté pour cet outil destiné à réduire la maladie bucco-alimentaire. Malgré ses recommandations de réduction du taux de fluor, le comité d'experts a confirmé la pertinence de la fluoration comme mesure de santé publique et n'a trouvé, souligne Peter Coony, aucune évidence reliant son introduction dans l'eau au cancer ou à une diminution du quotient intellectuel, deux des nombreuses craintes soulevées par les nombreux détracteurs de la fluoration. Le dentiste en chef du Canada ne possède qu'un pouvoir de recommandation sur cet enjeu. La fluoration de l'eau est en effet de la compétence des provinces et des territoires, qui doivent à leur tour s'en remettre aux municipalités pour la mettre en œuvre puisque celles-ci contrôlent les usines de traitement de l'eau. Environ 13,5 millions de Canadiens boivent de l'eau du robinet fluorée, dont 70 % en Ontario et au Manitoba. Au Québec, c'était moins de 10 %, et ce, avant même que la Ville de Québec mette fin le 1^{er} avril à cette pratique instaurée il y a plus de 35 ans. — Le Devoir

LE MONDE

La course à la succession d'Olmert engagée

Israël est dans l'incertitude

Qu'advient-il des pourparlers avec les Palestiniens?

Jérusalem — L'annonce de la prochaine démission du premier ministre Ehoud Olmert a plongé hier Israël dans l'incertitude, aussi bien en ce qui concerne ses successeurs possibles que sur l'avenir des pourparlers de paix avec les Palestiniens et la Syrie.

Empêtré dans une série d'«affaires» de corruption, après avoir vu sa popularité s'effondrer à la suite des échecs de la guerre au Liban en 2006, Ehoud Olmert a annoncé mercredi qu'il démissionnerait pour laisser place au prochain chef du Kadima. Il doit être interrogé aujourd'hui par la police des fraudes au sujet des soupçons qui pèsent sur lui.

Officiellement, l'Autorité palestinienne a affirmé que les déboires judiciaires de M. Olmert étaient une «affaire interne» à Israël. «Nous travaillerons avec tout premier ministre élu en Israël et nous continuerons avec Ehoud Olmert jusqu'à l'arrivée de son successeur», a déclaré à Tunis le président palestinien Mahmoud Abbas.

Mais plusieurs responsables impliqués dans les négociations ont estimé que l'Autorité palestinienne allait perdre un premier ministre personnellement très impliqué dans les négociations et prêt à discuter des dossiers les plus sensibles, comme Jérusalem ou les frontières.

Du côté du Hamas, les islamistes se réjouissent de cette pro-



Ehoud Olmert s'est rendu hier au cimetière de Mont Herzl, à Jérusalem.

chaine démission, qu'ils estiment être une «victoire de la résistance» et qui surtout permet d'affaiblir le président Abbas, qui joue sa crédibilité dans les négociations de paix. «Il s'agit d'un grand coup porté à la bande partisane des compromis [l'Autorité palestinienne] qui a lié son sort à un accord de paix et à la possibilité qu'il soit signé avant la fin de l'année», a affirmé le porte-parole du Hamas, Sami Abou Zuhri.

Les deux principaux candidats en lice pour succéder à M. Olmert sont le ministre des Affaires

étrangères, Tzipi Livni, et le ministre des Transports, Shaul Mofaz. Les sondages donnent pour le moment un léger avantage à Mme Livni dans son parti face à M. Mofaz, considéré comme un faucon. Mme Livni, dont le renom n'est entaché par aucune affaire, disposerait de l'appui de la fraction parlementaire du parti, alors que M. Mofaz semble jouir de l'appui de l'appareil.

Selon la législation israélienne, le président Shimon Peres devrait désigner le prochain chef du Kadima, le plus important parti du Par-

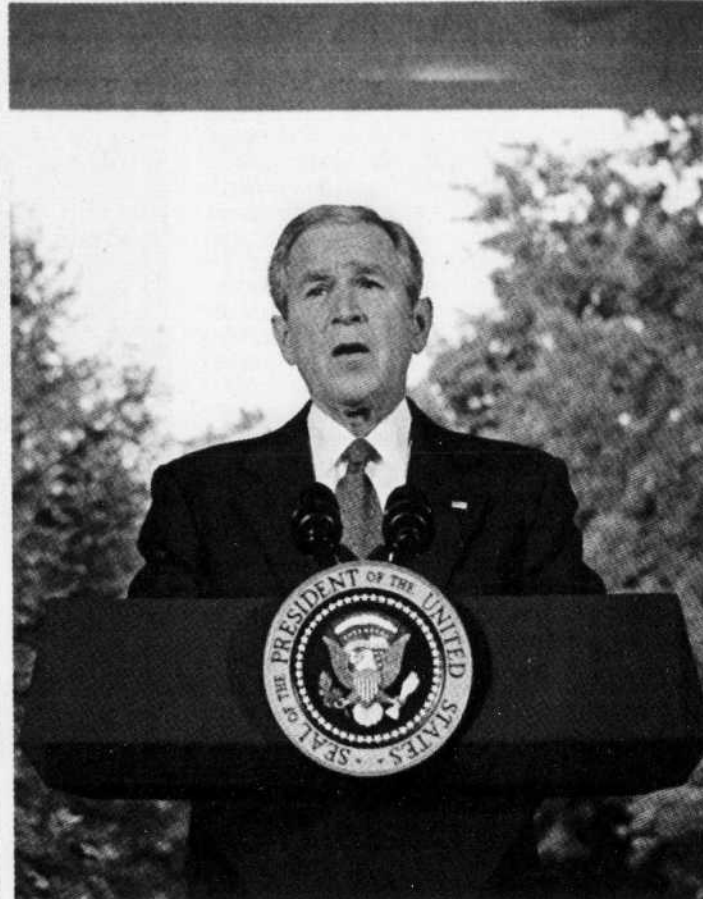
lement, pour constituer un gouvernement. Celui-ci disposera d'un délai de 42 jours pour mobiliser une majorité au Parlement et faire voter la confiance. En cas d'échec, le président peut éventuellement désigner un autre député pour mener à bien cette mission, ou proclamer qu'il est impossible de former un cabinet et proposer au Parlement de voter une loi de dissolution, alors que le mandat actuel du Parlement s'achève normalement en 2010.

Le chef de l'opposition, le leader du Likoud (droite) Benjamin Netanyahu, a estimé que le gouvernement était «en bout de course, peu importe qui sera à la tête du Kadima». Il est donné favori par les sondages face à Mme Livni, et M. Mofaz pour devenir le prochain premier ministre en cas d'élections législatives anticipées.

En dépit des incertitudes et en attendant le successeur de M. Olmert, Israël devrait poursuivre ses négociations directes avec l'Autorité palestinienne et indirectes avec la Syrie, en vue d'aboutir à des accords de paix.

«Tant que j'exercerai mes fonctions, je n'abandonnerai pas mes tentatives de négocier avec les Palestiniens pour parvenir à un résultat permettant de donner espoir», a promis M. Olmert.

Agence France-Presse



Le président américain s'est montré optimiste hier à propos de l'Irak.

Bush entrevoit retirer plus de soldats d'Irak

Washington — Le président George W. Bush a signifié hier, pour la première fois aussi clairement, qu'il pourrait ordonner le retrait de plus de soldats américains dans quelques semaines, grâce à la diminution de la violence en Irak.

Si M. Bush a répété que ces progrès restaient «réversibles», il a pour la première fois fait sienne l'évaluation de ses représentants militaire et civil en Irak, selon lesquels «il semble désormais que les progrès que nous avons faits ont un certain caractère de durabilité».

Dans une courte déclaration, M. Bush a été bref et vague sur une autre question importante: la présence militaire américaine à long terme en Irak, objet de négociations ardues avec le gouvernement irakien. L'administration Bush n'est visiblement pas parvenue à conclure ces tractations avant ce 31 juillet, comme elle le souhaitait. Mais M. Bush a fait état là aussi de progrès dans des discussions, mal parties il y a quelques semaines.

Les deux gouvernements sont à présent proches d'un accord, car l'administration Bush a consenti à un horizon temporel au-delà duquel les troupes de combat américaines ne seraient plus en Irak, écrivait hier le quotidien *The New York Times*, citant des officiels des deux côtés.

La déclaration de M. Bush a été arrangée à la hâte pour ce 31 juillet. La date était significative, car avant la fin de juillet, les États-Unis ont fait rentrer les renforts déployés en 2007 quand l'Irak menaçait de sombrer dans le chaos. Le 31 juillet marquait aussi la fin des missions de 15 mois en Irak pour les soldats américains. À partir d'aujourd'hui, elles reviennent aux 12 mois, ce qui était la règle avant l'envoi d'environ 30 000 hommes supplémentaires en 2007. Le rapatriement de ces renforts ouvrait une période de gel des effectifs et d'évaluation.

À l'issue de celle-ci, le général David Petraeus, commandant des forces américaines en Irak, «me présentera ses recommandations sur le futur niveau des troupes, y com-

pris de nouvelles réductions des forces de combat, en fonction des conditions», a dit M. Bush.

Le général Petraeus a dit lundi escompter être en mesure de livrer ces recommandations dans un mois. «Mais, encore une fois, nous verrons quelles seront les conditions à ce moment-là», a-t-il dit. Il a aussi assuré que la détérioration de la situation en Afghanistan et la nécessité de renforts là-bas faisaient partie de sa réflexion.

Toute décision de Bush dépendra de la situation sur le terrain. Or «la violence en Irak est à son plus bas niveau depuis le printemps 2004» et la tendance à la diminution est constante, a-t-il observé hier.

De nouveaux retraits auraient lieu en pleine campagne présidentielle américaine. L'Irak en est un thème majeur. Le démocrate Barack Obama promet de faire rentrer toutes les unités de combat dans les 16 mois. Le républicain John McCain soutient le refus de M. Bush de s'engager à une date ferme dissociée de la situation du moment.

Les dirigeants irakiens ont paru faire le jeu de M. Obama en réclamant ouvertement un retrait en 2010 dans les négociations sur l'avenir de la présence américaine.

Selon le *New York Times*, ces négociations ont été débloquées parce que M. Bush a accepté l'idée d'un horizon et d'un objectif souhaitable de retrait. Dans l'accord qui se dessine, aucune date n'est spécifiée, dit le journal. Mais il satisfait nombre des exigences irakiennes, à commencer par la garantie que les troupes étrangères ne seraient pour ainsi dire plus «visibles», dit-il.

Les soldats américains auraient une autorisation renouvelable d'année en année, ce qui permettrait d'aviser selon que les conditions s'amélioreraient ou empiraient; ils pourraient mener des opérations, mais avec la permission des autorités irakiennes; ils conserveraient l'immunité en opération et sur leurs bases, dit le journal.

Agence France-Presse

Turquie

L'AKP survit mais reste sous surveillance

PAUL DE BENDERN

Istanbul — Si le premier ministre Tayyip Erdogan et son parti AKP, soupçonnés d'islamisation rampante de la vie publique turque, ont survécu de justesse à une tentative du système judiciaire pour les mettre hors jeu, ils restent placés sous haute surveillance des défenseurs de la laïcité.

Erdogan a salué le jugement de la Cour constitutionnelle qui a infligé à l'AKP des pénalités financières pour «atteintes au principe fondateur de la laïcité», mais n'a pas jugé celles-ci «suffisamment graves pour dissoudre le parti», qui avait réuni près de la moitié des suffrages aux législatives de 2007.

«Nous pensons que ce parti politique devrait comprendre le message», a souligné le président de la Cour, Hasim Kiliç, en relevant que la voix d'un seul juge avait manqué, mercredi, pour que l'AKP soit dissous et plus de 70 de ses dirigeants, dont Erdogan et le président Abdullah Gül, interdits d'activités politiques pour cinq ans.

Les élites kémalistes au sein de la classe politique, de l'armée, de

la justice et de l'université attendent maintenant au tournant le premier ministre, qui s'est engagé à «continuer à défendre les valeurs fondamentales de la République», dont les fondements laïques ont été jetés dans les années 1920 par Mustafa Kemal Atatürk.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle évite une crise politique majeure en Turquie et diplomatique embarrassante avec l'Union européenne, qui ne considérerait pas l'interdiction d'un parti politique, majoritaire de surcroît, compatible avec les critères démocratiques qu'elle exige des pays qui frappent à sa porte.

Le bras de fer engagé depuis plusieurs mois entre le lobby laïque et Erdogan, issu de la mouvance islamiste, a déjà fait perdre à la Bourse d'Istanbul plusieurs milliards de dollars et a porté un coup aux investissements étrangers dans l'économie de ce pays en quasi-totalité musulman.

Un avertissement

Selon Cengiz Candar, un éditeur et écrivain turc en vue, qui compare cette épreuve de force à

un match de football, «l'important n'est pas le déroulement du match, mais le score, et là, l'AKP a gagné». «Mais, ajoute-t-il aussitôt, l'important aussi, c'est la façon dont Erdogan et sa politique vont changer après tout ce qui s'est passé».

Candar trouve matière à optimisme sur une souplesse accrue du premier ministre et une relance du processus d'adhésion à l'Europe dans sa réaction de mercredi soir, où il a promis de rechercher à l'avenir une politique plus consensuelle au lieu de tenter de faire passer ses projets en force.

La Cour constitutionnelle avait ainsi reculé en juin sa loi visant à lever l'interdiction pour les femmes de porter le voile islamique à l'université. L'élite laïque unanime y avait vu la preuve que l'AKP avait jeté le masque et tentait d'imposer son islam politique.

L'an dernier, l'armée, qui se veut la gardienne sourcilieuse de l'héritage laïque d'Atatürk, avait vainement tenté d'empêcher l'élection à la présidence de la République de Gül, dont la femme, comme celle d'Erdogan, porte le voile en public.

Dans une Turquie où ces épreuves de force sont cycliques entre le puissant camp laïque et le parti islam-conservateur, dont la base est très pratiquante, les deux camps sont en mesure de clamer victoire au lendemain de la décision de la Cour constitutionnelle.

Erdogan a parlé de victoire pour la démocratie, tandis que les dirigeants de l'opposition parlent d'avertissement lancé par les juges suprêmes au premier ministre afin qu'il ne cherche plus la confrontation.

De nombreux électeurs se sont sentis ces derniers temps délaissés par Erdogan

Erdogan, connu pour son style autoritaire et combatif, saura-t-il adopter une approche de compromis — qui n'est une spécialité de la classe politique du pays — afin de priver ses adversaires de leur principal argument, consistant à le dénoncer comme un diviseur?

«Si le premier ministre tire quelques leçons de la décision de la Cour constitutionnelle, la polarisation et les divisions politiques qui ont prévalu durant l'année écoulée pourraient commencer à s'estomper», écrit l'éditorialiste Hasan Cemal dans le grand quotidien libéral *Milliyet*.

Il devra faire vite. De nombreux électeurs se sont sentis ces derniers temps délaissés par Erdogan, tout occupé à défendre des projets controversés comme le port du voile, alors qu'ils attendaient qu'il tienne

ses promesses électorales de 2007: recentrer l'AKP et avancer dans les réformes démocratiques et économiques indispensables pour prétendre entrer dans l'UE.

Sa survie n'a tenu qu'à un fil. Il a échappé à ce que certains considéraient d'avance comme une tentative de «coup d'État judiciaire». Erdogan, qui a fait en 1999 de la prison pour avoir lu un poème islamiste, et l'AKP restent dans le colimateur de l'armée, qui a mené quatre coups d'État ces 50 dernières années.

«Ceux, dont les militaires, qui veulent chasser Erdogan de la scène politique et interdire l'AKP ne vont pas baisser les bras à cause du jugement d'hier [mercredi]», prédit Cengiz Candar.

Reuters

EN BREF

Guantánamo: les interrogatoires controversés permis

Le juge militaire de la base américaine de Guantánamo, à Cuba, a décidé hier que des interrogatoires controversés pourraient être exploités dans le procès contre Salim Hamdan, chauffeur présumé d'Oussama ben Laden. Les jurés pourront entendre ces entretiens contre l'avis des avocats de la défense, qui affirmaient que le prisonnier yéménite avait été victime de mesures coercitives. Ils nient notamment que leur client ait juré allégeance au chef d'al-Qaïda quand il travaillait pour lui en Afghanistan. Salim Hamdan a été arrêté dans le sud de l'Afghanistan en novembre 2001, alors qu'il transportait deux missiles dans sa voiture, selon l'accusation. Détenue sur la base navale américaine de Guantánamo, à Cuba, il risque la prison à vie s'il est reconnu coupable de conspiration terroriste et soutien au terroris-

me. Le jury pourrait entamer ses délibérations d'ici à la fin de la semaine. — AP

Belgique: le roi accorde un nouveau sursis

Bruxelles — Pour trouver un début de solution, la longue et grave crise qui secoue l'État fédéral belge devra attendre encore au moins un bon mois et demi, malgré l'impatience des Flamands qui exigent avec insistance plus d'autonomie depuis les législatives de juin 2007. Le roi des Belges, Albert II, a prolongé hier jusqu'à la deuxième moitié de septembre la mission qu'il a confiée à trois médiateurs pour préparer le lancement du dialogue, c'est-à-dire de négociations sérieuses sur la réforme de l'État entre ses sujets néerlandophones et francophones aux intérêts économiques et culturels qui sont de plus en plus antagoniques. — AFP

Medvedev s'impatiente devant la bureaucratie

Moscou — Le nouveau président russe Dmitri Medvedev a fait part hier de son impatience concernant l'incapacité de son gouvernement à rompre le cercle vicieux de la bureaucratie tatillonne et de la corruption, qui nuisent, selon lui, au développement des petites et moyennes entreprises. Dmitri Medvedev, qui est en fonction depuis mai, a promis de faire respecter l'État de droit, de favoriser un environnement économique plus stable et de rendre la vie plus facile aux petites et moyennes entreprises. «L'un des premiers décrets que j'ai signés après être entré en fonction portait sur la suppression des restrictions administratives sur les activités des entreprises», a-t-il dit lors d'une réunion dans la ville de Gagarine, rassemblant des représentants du gouvernement et des responsables locaux. «Nous avons fait le premier pas et

c'est tout. Rien d'autre», a déclaré l'ancien avocat âgé de 42 ans, réprimant sa colère avec difficulté. — Reuters

Jacob Zuma perd un dernier recours avant son procès

Johannesburg — Le favori pour la présidence en 2009 en Afrique du Sud, Jacob Zuma, a perdu hier un dernier recours avant son procès pour corruption qui s'ouvre lundi, la Cour constitutionnelle ayant refusé d'invalider des documents à charge. Jacob Zuma, président depuis décembre du parti au pouvoir, le Congrès national africain (ANC), contestait des perquisitions effectuées en 2001 et 2005 jusqu'à l'île Maurice et qui avaient permis de saisir des documents clés pour l'accusation. Jacob Zuma, sera le candidat de l'ultramajoritaire ANC aux élections de 2009 à moins d'être condamné avant le scrutin. — AFP

Météo Média
mteomedia.com

Sept-Îles 17/15
Baie-Comeau 18/17
Saguenay 20/16
Trois-Rivières 24/18
Gaspé 18/16
Rimouski 19/16
Montréal 22/18
St-Robert 25/17
Gatineau 25/16

Lever du soleil: 5h39
Coucher du soleil: 20h22

© MétéoMédia 2008

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ora 20/9	Sol 19/12	Londres	Ave 23/16	Plu 19/15
Moncton	Ora 24/16	Var 24/16	Los Angeles	Sol 27/18	Sol 28/18
Saint-Jean	Ora 21/16	Plu 24/15	Mexico	Ora 21/11	Ora 20/10
Toronto	Sol 27/17	Ave 26/17	New York	Var 31/22	Ora 27/20
Vancouver	Sol 18/14	Var 19/14	Paris	Sol 24/19	Nua 22/16
Winnipeg	Sol 27/16	Plu 24/17	Tokyo	Var 28/26	Sol 29/27

Montréal
Aujourd'hui 25
Ciel variable.
Ce soir 17
Passages nuageux.
Demain 25/17
Averses dispersées, pdp 70%.
Dimanche 24/17
Averses, pdp 60%.
Lundi 26/14
Ciel variable.

Québec
Aujourd'hui 23
Orages, pdp 70%.
Ce soir 18
Averses, pdp 70%.
Demain 23/17
Averses, pdp 80%.
Dimanche 20/16
Faible pluie, pdp 80%.
Lundi 24/13
Ciel variable.

Gatineau
Aujourd'hui 25
Ciel variable.
Ce soir 16
Pluie nuageux.
Demain 24/18
Averses, pdp 70%.
Dimanche 25/17
Averses, pdp 60%.
Lundi 25/16
Passages nuageux.

Prêts à partir?
Consultez nos Prévisions internationales

Météo Média
En ondes et en ligne
mteomedia.com

ÉCONOMIE

Le produit intérieur brut canadien subit un recul

Le marché attendait une progression en mai

JULIAN BELTRAME

Ottawa — L'activité économique canadienne continue d'évoluer en dents de scie, le produit intérieur brut (PIB) réel ayant retré de 0,1 % au mois de mai.

Le recul, bien que faible, n'était pas attendu et fait suite à une progression de 0,4 % en avril. Les économistes tablaient plutôt sur une hausse de 0,2 % au mois de mai.

Il s'agit du quatrième recul mensuel en six mois, ce qui accorde à la production économique canadienne une mince croissance de 0,6 % pour les 12 derniers mois, une progression bien inférieure à la moyenne de 3 % de la dernière décennie, a noté l'économiste Douglas Porter, de BMO Marchés de capitaux.

«C'est un peu une surprise», a commenté M. Porter. «Ces données sont une déception évidente, particulièrement parce que toutes les indications préliminaires pour ce mois laissaient entrevoir une croissance modeste. Le recul du secteur minier semble temporaire, mais la plupart des faiblesses des autres secteurs met en évidence le fait que l'économie canadienne nage à contre-courant.»

La Bourse de Toronto a clôturé en baisse, l'indice S&P/TSX ayant perdu 90,30 points, à 13 592,91.

L'indice Nasdaq Canada a gagné 25,36 points, à 1177,06, après que 33,62 millions d'actions eurent changé de mains.

Secteur énergétique

L'activité d'extraction minière et d'extraction de pétrole et de gaz naturel a glissé de 1,2 %. Dans ce secteur, l'extraction de charbon a notamment cédé 2,8 %.

La production du secteur énergétique a reculé de 0,9 % en mai. L'extraction de gaz naturel a fléchi, tandis que celle de pétrole brut a connu une croissance modérée.



Le secteur de la construction a affiché un déclin de 0,4 % au mois de mai.

Statistique Canada a attribué la faiblesse de la production de pétrole et de gaz naturel depuis la mi-2007 aux importantes réserves de gaz naturel — ce qui a réduit la production — et aux difficultés de production qui ont touché l'extraction de pétrole à plusieurs reprises.

La plupart des composantes touchant la production de biens ont retré en mai, à l'exception d'une légère hausse de 0,1 % dans la fabrication. Le secteur des véhicules automobiles a poursuivi sa pente descendante, chutant de 3,6 %.

Le secteur de la construction a affiché un déclin de 0,4 %, celui des services publics 1,3 % et celui de l'agriculture, 0,9 %.

Le secteur des services est resté essentiellement stable, une légère hausse de 0,1 % du commerce de détail ayant été renversée par une baisse de 0,3 % du commerce de gros.

Malgré la performance à la baisse affichée pour le mois de mai, M. Porter croit que le PIB du deuxième trimestre devrait toujours être conforme aux prévisions de la Banque du Canada, qui s'attend à une croissance de 0,8 % pour cette période.

L'économiste de la Banque Scotia Derek Holt souligne pour sa part que les faibles résultats soulèvent la possibilité que la Banque du Canada soit forcée de réduire

son taux d'intérêt directeur malgré la menace de l'inflation.

«Bien que les résultats soient surprenants en regard des données publiées plus tôt en juillet, ils appuient notre opinion voulant que l'activité économique au Canada s'annonce très stagnante pendant la seconde moitié de l'année», a indiqué M. Holt.

«Même si nous nous croyons toujours que la Banque du Canada attende jusqu'au premier trimestre de 2009 pour réduire les taux, ces données soulèvent la possibilité que cette décision survienne plus rapidement que nous le prévoyons.»

La Presse canadienne

Affaire Jitec

Laliberté est condamné à un peu moins de 900 000 \$ d'amendes

ROLLANDE PARENT

L'ex-président et actionnaire principal de la société informatique Jitec, Benoît Laliberté, est condamné par la Cour du Québec à verser des amendes totalisant 893 326 \$ pour avoir violé la Loi des valeurs mobilières du Québec en 2000. L'Autorité des marchés financiers (AMF) réclamait 1,3 million.

Malgré l'absence de son client en cour hier, l'avocat de M. Laliberté, qui a déjà porté en appel le verdict de culpabilité sur 41 chefs, rendu en février dernier, a indiqué son intention de porter également en appel la sentence rendue par la juge Céline Lacerte-Lamontagne.

La juge a qualifié de méprisante et d'irresponsable l'attitude de M. Laliberté qui, dans cette affaire, a présenté notamment au public des informations fausses ou trompeuses susceptibles d'affecter la valeur du titre en bourse en faisant notamment miroiter l'imminence de contrats auprès du grand public et auprès d'investisseurs. Dans d'autres cas, il n'a pas divulgué des informations privilégiées et en a tiré profit.

Cinq mois de malversations

Les malversations ont duré cinq mois, période pendant laquelle le tribunal a estimé que 3105 personnes auraient investi dans Jitec. Sept témoins de la région de Drummondville ont dit au tribunal avoir subi des pertes de millions de dollars. La juge signale ne pas avoir trouvé dans la preuve le nombre d'investisseurs floués, ni

les avantages tirés par Laliberté.

La juge estime que M. Laliberté a cherché à abuser de la confiance des investisseurs, préoccupé qu'il était de préserver ses acquis étant le principal actionnaire de Jitec. Il détenait 63 % des actifs d'une valeur totale de 10 millions. «L'appât du gain et l'ambition semblent être à la source de la commission des délits», peut-on lire dans le jugement de 12 pages.

Mme Lacerte-Lamontagne estime que le fait que Laliberté continue de nier la perpétration des infractions, ne reconnaisse pas de responsabilité envers les causes et les conséquences de ses actions et blâme les tiers constitue un facteur aggravant.

Dans l'ignorance

Les amendes les plus importantes imposées à Laliberté ont trait à la réalisation d'opérations sur les titres de Jitec par le biais d'un courtier à qui il parlait quotidiennement alors qu'il détenait des informations susceptibles d'affecter l'investisseur raisonnable qui était pourtant tenu dans l'ignorance.

Le président de Jitec était alors en négociation intense pour l'obtention d'un contrat important pour Jitec, de 105 millions. Il disposait donc d'informations privilégiées. Cette situation s'est présentée une seconde fois. Pour ces seules violations à la Loi sur les valeurs mobilières, les amendes à ce chapitre totalisent plus de 561 000, soit 60 % de la totalité.

La Presse canadienne

L'économie américaine montre une croissance décevante de 1,9 %

La Bourse de New York a clôturé en baisse hier, à la suite de chiffres décevants sur la croissance américaine et au bond des demandes d'emplois, qui ont relancé les craintes sur la santé de l'économie: le Dow Jones a perdu 1,78 % et le Nasdaq 0,18 %.

Le Dow Jones Industrial Average (DJIA) a lâché plus de 200 points (205,67 exactement) à 11 378,02 points, et l'indice Nasdaq, à forte composante technologique, 4,17 points, à 2325,55 points, selon les chiffres définitifs de clôture.

L'indice élargi Standard & Poor's 500 a pour sa part reculé de 16,88 points, à 1 267,38 points (-1,31%). «Les inquiétudes sur l'état de l'économie ont refait surface», a résumé Al Goldman, analyste à la maison de courtage Wachovia Securities.

Les États-Unis ont affiché une croissance décevante au deuxième trimestre, de 1,9 % seulement, en dépit du coup de fouet donné par le plan de relance et le dollar faible, ravivant les craintes d'un net affaiblissement d'ici la fin de l'année chez les analystes.

Ces chiffres, publiés hier par le département du Commerce, ont déçu les marchés qui tablaient sur une hausse de 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) en rythme annuel. «Ce sont des chiffres faibles et en deçà des attentes», a résumé Stephen Gallagher de la Société Générale.

De plus, la croissance des précédents trimestres a été révisée en baisse, à +0,9 % (au lieu de +1 %) pour le premier et à -0,2 % (au lieu de +0,6 %) pour le quatrième trimestre 2007. C'est la première fois que l'économie américaine plongeait dans le rouge depuis la récession de 2001.

Manque de vigueur

À moins d'une semaine de la prochaine réunion de la banque centrale, les chiffres du PIB ont peu fait pour apaiser les craintes de récession (couramment définie comme deux trimestres consécutifs de croissance négative).

«Il n'y a pas beaucoup de vigueur du côté de la consommation, qui a affiché un gain modeste en dépit des chèques de remise d'impôt» envoyés dans le cadre du

plan de relance budgétaire, a souligné Sal Guatieri de la Banque de Montréal.

La consommation a progressé de 1,5 % seulement (après +0,9 % au premier trimestre), les Américains réduisant fortement leurs achats de biens durables comme des voitures par exemple.

«Les consommateurs ont plus utilisé leurs chèques pour des choses de première nécessité comme l'alimentation ou l'énergie que pour des produits superflus», un comportement logique à l'heure du pétrole cher, note Mark Vitner de la banque Wachovia.

L'inquiétude des analystes à présent est de voir l'économie flancher au fur et à mesure qu'elle perd la béquille du plan de relance. Cette perspective devrait renforcer l'idée d'un second plan de soutien, ardemment défendue par une grande partie des démocrates.

Plan de relance

Le secrétaire au Trésor Henry Paulson s'est pour sa part dit convaincu que les États-Unis connaîtraient une croissance positive quoique «modérée» d'ici la fin

de l'année, et le plan de relance «continuera à soutenir l'économie au second semestre».

Le rapport apporte d'autres motifs de préoccupation. À l'heure du dollar faible, la balance commerciale a été le principal moteur de la croissance, avec une hausse de 9,2 % des exportations et une chute de 6,6 % des importations. Cela ne durera peut-être pas, compte-tenu du fort ralentissement attendu de l'économie mondiale.

«La demande extérieure baisse, donc les exportations américaines vont diminuer à coup sûr», a souligné l'économiste indépendant Robert Brusca. «Je m'inquiète pour la seconde partie de l'année», a-t-il ajouté.

Si la croissance devrait réussir à se maintenir autour de 1 % à 1,5 % au troisième trimestre, le quatrième risque d'être beaucoup plus faible, estime pour sa part M. Gallagher.

Dans ce contexte, «la banque centrale n'est pas en mesure de relever ses taux», affirme-t-il.

Agence France-Presse

FRANÇOIS DESJARDINS

La Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP), qui pilote les accusations contre Vincent Lacroix et plusieurs présumés collaborateurs chez Norbourg, a affirmé hier que sa requête visant à limiter l'accès à la preuve ne constitue pas un désir de «bâillonner la preuve».

La Couronne a récemment déposé une requête dont l'objectif est d'empêcher que les déclarations de M. Lacroix et des autres accusés soient utilisées à d'autres fins que la préparation du procès criminel et que leurs avocats ne reproduisent le disque dur leur ayant été remis. De plus, la Couronne voudrait que les représentations portant sur la requête soient faites à huis clos.

L'avocat de M. Lacroix, M. Clemente Monterosso, s'y oppose en estimant que tout doit se faire de manière publique.

L'affaire devait être entendue hier matin, mais l'audition a été reportée au 18 août.

Couverture médiatique nuisible

Le juge Marc David a demandé hier que la requête portant sur le huis clos fasse l'objet d'une requête séparée. Aussi, il veut que des exemples de jurisprudence soient ajoutés au dossier d'ici le 11 août, a dit Juli Drolet, procureur aux poursuites criminelles et pénales.

Dans sa requête, la DPCP affirme que la couverture médiatique

du scandale, qui a fait 9200 victimes, a eu pour effet de «nuire à l'enquête criminelle en cours» et que des témoins ont refusé de collaborer à l'enquête par crainte pour leur réputation.

De plus, la DPCP a écrit que «M. Lacroix a fourni plusieurs déclarations à l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers dans lesquelles il incrimine quelques personnes à qui il aurait versé des pots de vin, en sus de jeter du discrédit sur des tiers innocents».

Selon la Presse canadienne, l'avocat de M. Lacroix, M. Clemente Monterosso, a dit devant le juge que le débat doit être public. Il a aussi dit qu'«avec la preuve qui s'accumule et les déclarations faites et certains éléments de preuve qui se retrouvent dans les mains de plusieurs personnes, on pourra parler bientôt d'un scandale politique plus que financier».

Mercredi, l'Action démocratique du Québec s'est inquiétée de la demande de la DPCP. «Est-ce qu'il y a des éléments de preuve, dans ce procès-là, qui pourraient permettre d'impliquer de nouveaux individus ou des organismes?», a demandé le porte-parole en matière de revenu, Jean-François Roux.

M. Lacroix et cinq ex-employés de Norbourg font l'objet de 922 accusations criminelles. M. Lacroix a déjà affirmé que l'un d'eux, Jean Renaud, un ex-fonctionnaire de Québec, a reçu un gros montant pour faciliter l'obtention d'une subvention gouvernementale.

Le Devoir

EN BREF

Power Corporation inscrit un bénéfice en hausse de 76 %

Winnipeg — Power Corporation du Canada a fait état hier d'un bénéfice du deuxième trimestre de 695 millions \$, une hausse de 76 % par rapport à celui enregistré à la même période l'an dernier, ses revenus ayant affiché une croissance de 24,4 %. La Corporation Financière Power, une de ses filiales, a pour sa part vu son bénéfice quasiment doubler à 1,1 milliard \$ grâce à un gain non récurrent lié à la vente d'actifs américains du secteur de la santé de son groupe d'assurances.

— La Presse canadienne

La pétrolière Impériale montre un bénéfice de 1,15 milliard

Calgary — La pétrolière Impériale a indiqué hier avoir réalisé un bénéfice de 1,15 milliard au cours du deuxième trimestre, une hausse de 62 % par rapport à celui de 712 millions affiché l'an dernier. Les revenus ont pour leur part progressé de 40 % pour atteindre 8,86 milliards.

— La Presse canadienne

TransCanada affiche un bénéfice en hausse de 26 %

Calgary — L'exploitant de pipelines TransCanada (TSX/TRP) a fait état hier d'un bénéfice net de 324 millions au deuxième trimestre, une hausse de 26 % par rapport à celui de 257 million affiché pour la même période l'an dernier.

— La Presse canadienne

Financière Sun Life: recul du bénéfice en baisse de 12 %

Toronto — La Financière Sun Life a affiché hier un bénéfice net de 519 millions au deuxième trimestre, en baisse de 12 % par rapport à celui de 590 millions rapporté pour la même période un an plus tôt. Les résultats financiers du plus récent trimestre comprennent des coûts de 17 millions liés au raffermissement du dollar canadien et ont aussi été amoindris par un recul des marchés boursiers, qui a nuí aux activités américaines de la Sun Life. Le bénéfice par action de l'assureur a reculé à 91 cents, par rapport à 1,02 \$ l'action un an plus tôt. Les revenus ont aussi diminué pour totaliser 4,4 milliards, contre 4,5 milliards \$ un an plus

tôt. La Financière Sun Life a des activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine et aux Bermudes. Son action cédait jeudi après-midi de 1,06 \$ à la Bourse de Toronto, où elle se transigeait à 41,31 \$.

— La Presse canadienne

Structal obtient un contrat de 12 millions pour une clinique en Alberta

Structal-construction métallique lourde, une division de Groupe Canam, a obtenu de PCL Construction Management un contrat d'une valeur de 12 millions pour la fabrication et le montage de la charpente d'acier qui servira à construire la Edmonton Clinic North, à Edmonton, en Alberta. L'immeuble de six étages aura une superficie totale de 46 452 mètres carrés. La Edmonton Clinic North, dont le gestionnaire sera l'Université de l'Alberta, sera principalement destinée à l'enseignement et à la recherche. La clinique fera partie du complexe médical The Edmonton Clinic, qui sera le premier du genre à être construit au Canada, et dont l'ouverture est prévue en 2011.

— La Presse canadienne



M. Lacroix et cinq ex-employés de Norbourg font l'objet de 922 accusations criminelles.

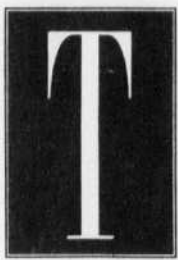
Cotes boursières

Des problèmes d'ordre technique nous empêchent de publier aujourd'hui les cotes boursières. Nos lecteurs sont priés de nous excuser.

EDITORIAL

Boîte de Pandore

Régime opaque, autoritaire, chatouilleux... L'arnaque qui a consisté à faire croire que la tenue des Jeux Olympiques à Pékin allait magiquement donner lieu à une libéralisation politique en Chine vole en éclats. Le régime ne s'ouvre pas, il se crispe. N'empêche que ces Jeux qui commencent dans une semaine sont pour Pékin une boîte de Pandore et l'occasion, encore que ponctuelle, de pousser le régime à plus de transparence.



Tollé au centre de presse olympique de Pékin autour du verrouillage par les autorités de toute une série de sites Web «sensibles», qui étalent les atteintes aux droits de la personne commises en Chine. Il y a deux semaines, le président du CIO, Jacques Rogge, affirmait pourtant que «pour la première fois, les médias étrangers pourront faire des reportages et les transmettre librement en Chine» et qu'il «n'y aura pas de censure sur Internet» pendant les JO. C'est lui encore qui se déclarait, en 2002, «convaincu» que l'octroi des Jeux à Pékin allait faire progresser, ainsi que s'engageait le gouvernement chinois, le respect des droits humains dans le pays. Voici au contraire que le Comité international olympique se fait le complice résigné du contrôle de l'information imposé aux médias étrangers par une dictature qui poussait récemment le sophisme jusqu'à faire valoir que la charte olympique interdit de mêler sport et politique.

Voulant protéger l'image de la Chine afin que rien ne vienne nuire à ce qu'il perçoit comme son grand rendez-vous avec l'Histoire, le régime, pourtant, ne pourrait plus mal s'y prendre. Sa nature méfiante le dessert. Ne se rend-il pas compte que la meilleure façon de ternir l'image du pays à l'échelle internationale consistera justement à tenter de réduire à la stricte couverture des Jeux le va-et-vient des quelque 25 000 journalistes étrangers qui se trouveront là-bas pendant deux semaines?

Encore que l'on peut également concevoir, l'un n'empêchant pas l'autre, que l'attitude du gouvernement traduit la fragilité de son leadership. Le Parti communiste a beaucoup de difficulté à maintenir la paix sociale, nous disait récemment le sinologue André Laliberté, de l'Université d'Ottawa. «Les



GUY
TAILLEFER

troubles au Tibet, affirmait-il, ça n'est rien à côté des problèmes sociaux que Pékin a sur les bras pour cause de fulgurante croissance économique.»

On peut compter, de toute façon, que les incidents et les escarmouches se multiplieront d'ici la fin du mois d'août. Les médias, profitant de l'effet de loupe, ne demandent pas mieux. D'autant que ce nouvel incident n'est que la pointe de l'iceberg de la répression accrue constatée dans le pays par des organisations comme Amnesty Internationale (AI) et Reporters sans frontières (RSF) à l'approche des Jeux.

Mises en résidence, arrestations et détentions de défenseurs des droits humains, de cyber-dissidents, d'activistes et de journalistes se sont multipliées au cours des derniers mois. Ils sont des dizaines à avoir été «invités» à quitter Pékin, le temps des JO. Dernier exemple en date, celui de l'activiste et avocate Ni Yulan, qui doit être jugée lundi prochain pour avoir défendu des Pékinois exploités de leur maison dans le cadre de la modernisation de vieux quartiers de la capitale. Phénomène non moins inquiétant, rapportait la semaine dernière le correspondant du *Globe and Mail*, le pouvoir a mobilisé 400 000 civils pour surveiller les quartiers de Pékin, ressuscitant le vieux système maoïste de comités de quartier, qui avait pour ainsi dire disparu. 2008, c'est aussi le 30^e anniversaire de la politique d'ouverture lancée par Deng Xiaoping en 1978. Indéniablement, la liberté de parole a gagné du terrain au cours des dernières décennies en Chine. L'amnésie officielle entourant le massacre de la place Tiananmen, le 4 juin 1989, pour ne nommer que celle-là, atteste toutefois qu'il reste certains progrès à faire.

Pékin peut, pour l'heure, continuer de s'appuyer en bonne partie sur la bienveillance du monde occidental, qui demeure, d'une certaine manière, son plus solide rempart. Envoyée aussi vite qu'apparue la menace de boycottage de la cérémonie d'ouverture des Jeux pour protester contre la répression du soulèvement tibétain, en mars dernier. Non moins contenue fut l'indignation occidentale devant la complaisance de la Chine à l'égard de la sordide dictature birmane, l'année dernière, quand cette dernière a décidé d'écraser le soulèvement des moines bouddhistes. Après tout, la Chine ne devient pas ce qu'elle est politiquement, économiquement et environnementalement sans la collaboration du Nord — de ses gouvernements, de ses entreprises et de ses consommateurs.

gtaillefer@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

VITTORIO, 1932-2008...



GAROTTE
2008-08-01

LETTRES

Fin de la location automobile: tant mieux

GM annonce la fin de la location automobile et Chrysler augmentera ses taux pour favoriser l'achat. Cette nouvelle tendance est, selon moi, une très bonne nouvelle pour les consommateurs malgré les réticences de certains. On dirait que l'épargne est devenue un mot tabou dans notre société. À part pour les fonds de pension et les abris fiscaux comme les REER, qui se soucie d'épargner actuellement? On fait des paiements pendant quatre ans sur une voiture dans le seul but de continuer à payer autant sinon plus à l'échéance. Beau programme!

Et si on mettait un petit montant de plus et qu'on s'amusait à épuiser sur l'auto qui servirait de comptant au prochain achat? On pourrait ainsi constamment diminuer nos versements futurs. Et si on gardait nos autos un ou deux ans de plus? Imaginez l'impact positif sur notre santé financière. Mais non, on veut tout de suite flamber le maximum de notre revenu disponible, parader dans notre beau «char» neuf et laisser l'épargne aux vieux, comme un élément démodé. Avec la crise immobilière américaine, il y en a qui commencent à réaliser que la surconsommation et l'endettement ont leurs limites.

Jeannot Vachon
Québec, le 30 juillet 2008

L'UdeM en Chine: décalage linguistique?

On pouvait récemment lire sur le site Internet de l'Université de Montréal que le classement 2007 du *Times Higher Education Supplement* faisait de celle-ci la première université de la francophonie. Or, il apparaît que l'UdeM occulte dorénavant l'importance du français dans ses activités menées à l'étranger. Chaque été, l'UdeM organise un programme intensif en droit chinois à la très prestigieuse Université de science politique et de droit de Chine. Je reviens tout justement de ce programme qui s'est tenu à Pékin et je reste encore médusé du fait que Mme Konstantia Koutouki, professeure associée à la faculté de droit de l'Université de Montréal, s'est refusée à employer le français

dans ses allocutions publiques, et ce, malgré une demande à cet égard.

Il était d'autant plus déconcertant de voir qu'à la cérémonie de bienvenue donnée par les plus hautes instances de l'université pékinoise, le discours de l'ambassadrice de la première université de la francophonie fut livré uniquement en anglais. Alors même que plongé dans une situation malaisée, M. Zhao Jie, professeur émérite chinois, s'efforçait de s'exprimer en français sachant qu'il s'adressait à un public très largement francophone. On imagine le ridicule d'une telle situation. C'est à cette même cérémonie que des étudiants chinois qui songeaient à immigrer ou à venir étudier au Québec m'ont demandé s'il en valait encore la peine d'apprendre le français pour venir vivre à Montréal.

Alors que les regards étaient dernièrement tournés vers Paul McCartney, qui a rapidement saisi l'importance du français au sein des institutions québécoises, l'UdeM doit entreprendre un examen de conscience et enjoindre au doyen de la faculté de droit de remédier aux malaises engendrés par le décalage linguistique, nouvelle pathologie qui afflige notre plus grande université francophone lors de ses voyages en Chine.

Étienne Girouard
Montréal, le 30 juillet 2008

Des «spatiotouristes» hautement pollueurs

Le 9 février 2007, le milliardaire britannique Richard Branson annonçait, aux côtés d'Al Gore, qu'il verserait 25 millions au chercheur qui trouverait le moyen de lutter efficacement contre les gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Revêtu le même Branson, près d'un an et demi plus tard, cette fois sans Gore, dévoilant la version finale de son vaisseau porteur, nouvelle étape dans l'envoi de touristes dans l'espace.

Cet engin produira une quantité phénoménale de CO₂, tout ça pour mener une poignée de multimillionnaires à 120 km au-dessus de la Terre pendant un gros quart d'heure en apesanteur. Cela fait penser à ces milliardaires arabes qui s'étaient montrés intéressés par le plus gros avion de ligne de l'histoire, le A380

d'Airbus, mais pour leur strict usage personnel.

D'un côté, Branson joue à l'écologiste pour se donner bonne conscience, puis, de l'autre, il saccage à qui mieux mieux l'environnement pour empocher quelques millions de plus. Branson, la contradiction faite homme.

Il faut bien sûr trouver les moyens de lutter efficacement contre les GES, mais il faut aussi en même temps arrêter de vivre comme si nous avions trois ou quatre Terres de rechange. Si ça continue comme ça, les «spatiotouristes» de demain ne verront plus dans leur hublot une boule bleue mais une boule grise.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 30 juillet 2008

Une science exacte?

J'ai lu «L'impossible désaccord sur Doha», de M. Marcel Boyer, dans le *Devoir* du 29 juillet, et je me suis demandé sur quelle planète vivent les économistes. On nous présente l'économie comme une science exacte alors que les derniers déboires avec la crise alimentaire et les «subprimes» nous montrent une toute autre image. On nous parle de «vérité des prix concurrentiels» (c'est presque de la philosophie ça!), alors que récemment une étude a démontré que les taux de testostérone des boursicoteurs influencent sur les cours de la bourse. Il paraît que la richesse — inévitablement — obtenue dans un marché ouvert se répercuterait automatiquement sur tous; pourtant l'écart entre les riches et les pauvres ne cessent de se creuser (même dans le marché très libre de la Chine selon un article en page A5 du même *Devoir*). Pour le plus grand bonheur de la majorité silencieuse, on pourrait payer moins cher notre nourriture dans un marché non réglementé. Pourtant, les subventions accordées aux producteurs de porcs (375 millions cette année) viennent bien de nos poches alors qu'ils ne sont pas sous la gestion de l'offre et de la demande (sans compter les coûts sociaux et environnementaux associés à cette production). On veut toujours limiter les pouvoirs discrétionnaires des gouvernements sauf quand il faut payer pour les dégâts (à ce propos, voir l'article de M. Sébastien Guilbault, juste au-dessus de celui de M. Boyer). [...]

Lucie Bergeron
Québec, le 30 juillet 2008

LIBRE OPINION

Pour réduire la dépendance aux drogues

Dans son article du 21 juillet dernier intitulé «Vancouver peut-il servir de modèle au Québec?», M. Jean-Claude Leclerc nous livre son interprétation des causes qui, selon lui, sous-tendent la controverse qui oppose les partisans de l'approche de réduction des méfaits liés à l'usage de drogues et ses détracteurs. D'importantes clarifications s'imposent.

Contrairement à l'avis de l'auteur, nous considérons que les positions clivées dont fait l'objet l'approche de réduction des méfaits sont les fruits de l'affrontement de deux paradigmes: celui de l'approche scientifique et celui de l'approche idéologique, fondée sur des valeurs morales.

L'approche de réduction des méfaits, largement reconnue, est basée sur deux principes centraux, le pragmatisme et l'humanisme. Le pragmatisme rappelle qu'il est illusoire de penser que toutes les personnes dépendantes de drogues peuvent cesser de consommer à court ou moyen terme. Il est donc nécessaire de réduire les risques auxquels celles-ci s'exposent afin de préserver, autant que faire se peut, leur santé ainsi que celle du public. Les principes humanistes affirment quant à eux que tout être humain est libre de disposer de sa propre personne et a droit, quelles que soient ses habitudes de vie, à des services visant à améliorer son état de santé en général.

D'innombrables études scientifiques menées partout dans le monde ont démontré l'impact positif des principales mesures de réduction des méfaits en matière de santé publique. Il a également été clairement établi que celles-ci présentent un rapport coût/bénéfi-

ce nettement avantageux. Plusieurs pays dans le monde, dont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Suisse, ont donc choisi d'intégrer cette approche à leurs stratégies en matière de lutte contre les dépendances. Le Québec, pour sa part, s'y est engagé depuis une dizaine d'années déjà.

La majorité des opposants à l'approche de réduction des méfaits revendiquent, quant à eux, sur la base d'arguments idéologiques, l'abstinence et une répression accrue comme principaux moyens de gérer les problèmes que pose l'usage de drogues. Au vu de données probantes, cette vision est à la fois irréaliste et dangereuse. Comme le souligne M. Leclerc, la réduction de l'offre de drogues par le biais d'une approche coercitive a largement démontré ses limites.

Sur le plan thérapeutique, l'abstinence pour tous est un non-sens. Le diktat d'un tel objectif crée, en effet, plus de désarroi que de bénéfices et ne permet pas d'adapter les soins aux besoins des patients, contrairement à ce qui est le cas pour tout autre problème de santé chronique. Par ailleurs, un tel modèle d'intervention uni-axial pose de nombreuses questions éthiques, dont celle de la réponse sociale à l'échec thérapeutique pouvant affecter certains, et celle de la prise en compte des problèmes de santé liés à l'usage des drogues.

Il est donc primordial d'adopter des politiques publiques permettant d'offrir aux personnes dépendantes des soins individualisés et éprouvés, dont la réduction des méfaits est l'un des objectifs primordiaux, sans pour autant en être l'objectif ultime.

Par ailleurs, l'article de M. Leclerc fait état de la position de détracteurs minoritaires et partisans, voulant que les études menées sur le projet Insite de Vancouver n'aient pas été validées de façon indépendante. Nous souhaitons rappeler que cette initiative a fait l'objet de 23 articles scientifiques publiés dans des revues prestigieuses, avec comités de lecture par des pairs, telles que *The Lancet*, pour n'en citer qu'une. Ces articles ont largement contribué à démontrer l'efficacité des services offerts par Insite. Certes, le site d'injection supervisée de Vancouver n'a pas conduit à l'éradication du fléau de la dépendance aux drogues dans cette ville — ce n'était d'ailleurs pas son objectif —, mais il a largement contribué à maintenir en vie les personnes qui ont utilisé ses services et à améliorer leur état de santé.

L'hépatite C et le VIH — dont les prévalences sont extrêmement élevées chez les usagers de drogues par injection — ainsi que d'autres problèmes de santé liés aux conditions d'administration des drogues menacent, au Québec, la vie de plusieurs milliers de personnes.

La présence de sites d'injection supervisés permettrait de diminuer ces risques. Il nous semble donc nécessaire de procéder à l'implantation de tels dispositifs là où les besoins le justifient. Il en va de même de toute autre modalité d'intervention éprouvée, concourant à améliorer l'état de santé et la qualité de vie des personnes vivant avec un problème de dépendance. Nous pensons, entre autres, au traitement avec prescription médicale d'héroïne expérimentée à Montréal et à Vancouver dans le cadre du projet NAOMI. L'effi-

cacité de telles interventions ayant été démontrée en Europe (Suisse, Pays-Bas, Allemagne, Espagne), nous espérons que ce dispositif expérimental sera rapidement intégré à l'offre de services publique en dépendance au Québec.

En conclusion, nous jugeons regrettable, dans une société moderne et bien nantie comme la nôtre, que certains de nos concitoyens soient condamnés à s'injecter de la drogue sous le regard de tous et dans des conditions mettant leur vie en péril. Les usagers de drogues étant des citoyens à part entière, il est intolérable que les valeurs idéologiques de certains, jugeant que seules les personnes qui sont en mesure de devenir abstinences sont dignes de recevoir de l'aide, priment sur le droit à la santé et à la dignité des personnes dépendantes.

Sylvie Des Roches
Directrice générale du Centre de recherche
et d'aide pour narcomanes

Éric Fabre
Responsable des communications
Louis Letellier de St-Just
Président, Cactus Montréal
Guy-Pierre Lévesque
Directeur général, Méta d'Âme

Le texte ci-dessous est une version abrégée de notre réponse. La version intégrale sera disponible sur notre site Internet à l'adresse: www.cran.qc.ca

IDÉES

Programme fédéral d'infrastructures

Le signe d'un déséquilibre fiscal

JEAN-PIERRE AUBRY

Président du Comité des politiques publiques,
Association des économistes québécois (ASDEQ)

Il est difficile d'avoir une mesure précise et consensuelle qui nous indique s'il y a ou non un déséquilibre fiscal entre deux ordres de gouvernement et quelle est sa taille. Cependant, certaines actions gouvernementales peuvent nous dire clairement s'il y a un déséquilibre fiscal. Il en est ainsi lorsqu'un ordre de gouvernement utilise ses revenus budgétaires pour effectuer des dépenses importantes, année après année, dans les domaines de compétence d'un autre ordre de gouvernement. C'est essentiellement ce que fait le gouvernement fédéral par l'entremise du plan Chantiers Canada, qui prévoit des investissements de 33 milliards de dollars dans les infrastructures publiques du Canada d'ici 2014 et dont une grande partie de ces fonds sera investie dans des projets qui sont sous la responsabilité des provinces et des municipalités.

Nous sommes tous d'accord sur l'importance d'investir dans nos infrastructures publiques, qui ont souffert pendant des années d'un sous-financement chronique. La question est de savoir comment répartir cet effort entre les diverses administrations publiques. Un des principes de bonne gouvernance à suivre est que les administrations prennent entièrement en charge les diverses infrastructures dont elles sont responsables (financement, exécution et entretien).

Or il est clair que, dans le plan Chantiers Canada, le gouvernement fédéral utilise ses revenus non seulement pour renouveler les infrastructures dont il a la responsabilité mais aussi pour financer et influencer la sélection de projets qui sont dans les domaines de compétence provinciale (et souvent sous la responsabilité directe des municipalités). Ainsi, plus de la moitié des investissements faits aux termes de ce plan sera versé comme financement de base à des municipalités.

La très grande majorité des fonds alloués par le gouvernement fédéral dans le cadre de ce plan ne sont pas des transferts inconditionnels versés directement aux gouvernements provinciaux (et indirectement à leurs municipalités). Le gouvernement central privilégiera les projets cohérents avec ses propres objectifs: amélioration de la prestation des services publics (enseignement et services de santé), de la qualité de vie, de la gestion des eaux usées, du traitement et de la distribution de l'eau potable, des transports en commun...

Par la mise en place du plan Chantiers Canada, le gouvernement fédéral se sert de ses revenus pour obtenir une visibilité politique et influencer fortement l'évolution à long terme des infrastructures publiques de l'ensemble du secteur public canadien et, tout particulièrement, des grandes municipalités canadiennes, qui sont considérées comme un des moteurs importants de la croissance économique du Canada. Le gouvernement fédéral ne veut pas rester sur la touche dans ce secteur et veut même assurer son leadership. Pour leur part, les gouvernements provinciaux, qui ne sont pas prêts à dire non à cet influx de capitaux et à taxer encore plus leurs contribuables, acceptent une perte d'autonomie dans leurs domaines de compétence.

A long terme, il faut donc s'attendre à ce que les gouvernements provinciaux et les municipalités comptent de plus en plus sur le financement du fédéral pour le renouvellement de leurs infrastructures. Pourquoi n'en profiteraient-ils pas pour se lancer dans des projets encore plus ambitieux? Que ferions-nous si un oncle ou une tante payait de 50 % à 66 % de nos projets de rénovation? Et si un jour la performance économique du Canada est moins forte et que le gouvernement fédéral réduit unilatéralement ces transferts conditionnels, ils crieront au scandale. Il semble que les gouvernements provinciaux aient peu appris de ce qui s'est passé dans les années 90.

Ce n'est pas un hasard si l'infrastructure des municipalités est en si mauvais état. C'est le palier d'administration publique qui est financièrement le moins autonome. Ce n'est pas en rendant les municipalités et les provinces encore plus dépendantes du gouvernement fédéral que la gestion des infrastructures provinciales et municipales sera mieux faite à long terme.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Prix de l'essence

L'intérêt du consommateur: payer moins cher

RICHARD MERLINI

Député de Chambly et porte-parole de l'ADQ
en matière d'énergie

Le 28 juillet dernier, un professeur de sciences politiques du collège Montmorency se demandait comment l'ADQ défend l'intérêt des consommateurs en dénonçant la récente décision de la Régie de l'énergie d'imposer une hausse de 3 ¢ le litre d'essence à Saint-Jérôme.

D'abord, il importe de souligner qu'il n'y a pas que l'ADQ qui s'est portée à la défense des consommateurs dans ce dossier. Option consommateurs et le CAA-Québec sont également intervenus pour dénoncer cette décision mal avisée de la Régie.

Qu'un détaillant accepte de vendre son essence avec un profit minime de 1,6 ¢ le litre constitue une très bonne nouvelle pour les consommateurs. Pas juste une bonne nouvelle pour les clients de Costco, mais pour tous les autres puisque cela déclenche indéniablement une guerre des prix dont les consommateurs vont être les grands gagnants.

L'argument ultime que des prix trop bas nuisent aux indépendants est discutable. Comme le souligne la Régie elle-même dans sa décision, les stations d'essence de Saint-Jérôme ont un taux de fermeture relativement normal et la part de marché des indépendants demeure importante. Tout cela s'ajoute au fait qu'on vend plus d'essence par habitant dans la région de Saint-Jérôme qu'ailleurs au Québec.

Prétendre que Costco peut combler ses pertes de profits sur l'essence par la vente de ses produits en ma-

gasin alors que les petits détaillants d'essence ne peuvent pas le faire en vendant «quelques sacs de chips et quelques cafés» est complètement loufoque. Comment pensez-vous que Couche-Tard et Tim Hortons font des profits? Et que dire des détaillants qui offrent des services à valeur ajoutée tels la mécanique ou le lave-auto?

Le rôle de la Régie de l'énergie est de s'assurer que les consommateurs paient un prix raisonnable, pas de s'ingérer dans la gestion quotidienne et les stratégies de vente des détaillants. Récemment, quand il y a eu des accusations de collusion contre 11 détaillants de quatre régions du Québec, nous avons été très surpris que ce soit le Bureau fédéral de la concurrence qui ait monté seul toute la preuve et que jamais la Régie n'a sonné l'alarme. Le rôle de la Régie est de défendre les consommateurs lorsqu'il y a collusion, pas d'imposer un cartel qui fait en sorte que, dans une région donnée, les détaillants ne peuvent plus se concurrencer sur les prix.

Le Québec est le seul endroit au Canada où il est illégal de vendre son essence en deçà d'un certain prix fixé hebdomadairement par la Régie. C'est probablement aussi la seule industrie qui est obligée de faire des profits en vertu d'une loi. Mais le pire, dans le cas du prix de l'essence à Saint-Jérôme, c'est que Costco vendait son essence plus cher que le prix plancher imposé par la Régie.

En obligeant les détaillants de la région de Saint-Jérôme à augmenter le prix de l'essence de 3 ¢ le litre, la Régie se retrouve, ni plus ni moins, à fixer un prix de vente. C'est exactement ce qu'on reproche aujourd'hui à ceux qui sont accusés de collusion!

Les consommateurs n'ont pas besoin de la Régie de l'énergie pour les protéger contre les rabais, les spé-

ciaux et les aubaines. Si tel était le cas, il faudrait que la Régie intervienne pour «protéger» ceux qui veulent s'acheter une voiture neuve et qui se voient offrir un rabais de 40 ¢ le litre pour les 2500 premiers litres consommés. Ou encore, qu'elle empêche Ultramar de vendre son essence «super» 3 ¢ de moins le jeudi.

Autre élément inquiétant de la décision de la Régie est qu'elle oblige les détaillants à augmenter le prix du litre d'essence de 3 ¢ pour une période de 30 longs mois, soit jusqu'au 24 janvier 2011. C'est beaucoup trop long et cela risque simplement de faire en sorte que les automobilistes des Laurentides iront ailleurs qu'à Saint-Jérôme pour faire le plein. En comparaison, dans une décision similaire de la Régie dans la région de Québec, le 27 juin 2001, la période d'augmentation du prix du litre n'était que pour une période de trois mois.

En conclusion, en plus d'intervenir dans un domaine où elle ne le devrait pas, la Régie a démontré sa méconnaissance des principes élémentaires d'une économie de marché. Qu'un détaillant choisisse d'augmenter ses volumes de vente et de réduire ses marges de profit ne constitue pas une évidence qu'il veuille faire de la concurrence déloyale ou une «pratique abusive».

Lundi matin de cette semaine, CAA-Québec a estimé que les marges bénéficiaires étaient anormalement élevées au Québec. Les automobilistes de Trois-Rivières, de Québec, de Saguenay et de Sherbrooke doivent faire face à des marges au détail démesurées de respectivement 11,9 ¢, 9,9 ¢, 9,4 ¢ et 9,6 ¢. Les récentes baisses du prix du pétrole ne se reflètent toujours pas à la pompe dans ces régions. Ces automobilistes auraient besoin d'une guerre de prix bien davantage que de la décision d'une Régie qui augmente artificiellement le prix de 3 ¢ le litre...

Le défi chinois



LISE PAYETTE

Nous y sommes enfin. Depuis des années que le monde entier attend ce rendez-vous avec l'un des pays les plus complexes de la planète. Des années que ce peuple immense force au pas de course pour rattraper le reste du monde développé. Dans les jours qui viennent, il va enfin prendre sa place dans le grand concert des nations. C'est son rêve. Il a tout misé sur ces quelques jours du mois d'août 2008.

Je ne connais pas la Chine d'aujourd'hui. Je ne suis pas une spécialiste, mais j'ai une histoire d'amour avec la Chine. J'y suis allée en 1981 et en 1983. La Chine que j'ai connue à ce moment-là n'existe plus. Elle a disparu aussi vite que la nouvelle Chine est née sous les bulldozers et les énormes machines qui ont construit les nouvelles cités, broyant, en même temps, non seulement des siècles d'histoire, mais des habitudes de vie et des repères qui n'existent plus. Ce désir de tout recommencer était très présent dans les années 80, après la révolution culturelle. Il fallait détruire pour effacer tout ce qui pouvait rappeler les horreurs qui avaient été vécues à l'époque.

J'ai surtout connu des Chinois. Certains qui n'étaient que des porte-parole des autorités chinoises et qui à toutes les questions ne livraient que des réponses approuvées en haut lieu. D'autres qui, dès qu'ils pouvaient vous tirer à l'écart, vous racontaient ce qu'ils appelaient la «vérité vraie» de ce qui se passait en Chine. Il était difficile de se faire une idée de la réalité à partir de tout ce qui pouvait être raconté.

Il y avait, heureusement, ce qu'on pouvait voir de nos propres yeux. Ce peuple de plus d'un milliard de personnes, qui sortait à peine de l'oppression du plus grand tyran de l'histoire du XX^e siècle, avec des citoyens-robots réapprenant tout doucement à penser par eux-mêmes — ce qui leur avait été interdit sous Mao Tsé-toung — et qui ne savaient que marcher au pas car toute initiative personnelle avait été réprimée pendant si longtemps qu'ils avaient fini par vivre de slogans imposés par leurs supérieurs à tous les échelons.

Mao voulait faire de la Chine une superpuissance militaire qui lui permettrait de dominer le monde. Pendant ses 27 ans au pouvoir, on lui attribue la mort de 70 millions de personnes. La terreur avait suffi à réduire le peuple chinois à l'obéissance.

Quand la Chine s'éveillera

Depuis la mort de Mao, la Chine a changé. Elle est très certainement devenue une puissance économique avec laquelle il faut compter. Son éveil n'a pu se faire, cependant, comme toujours, que sur le dos des Chinois eux-mêmes. Ce sont les Chinois et les Chinoises qui ont envahi les usines, acceptant de travailler pour une poignée de yuans la plupart du temps, quand ce n'était pas pour un seul bol de riz par jour, afin de remettre en marche une économie qui était incapable de se comparer à ce qui se faisait ailleurs dans le monde. Ils n'ont pas rechigné. Plusieurs des grandes entreprises étrangères qui se sont installées en Chine, comme dans d'autres pays pauvres du monde, l'ont fait au détriment souvent des plus élémentaires règles de respect des travailleurs.

Qu'importe, disaient les Chinois. Nous sommes en marche. La vie de nos enfants sera meilleure que la nôtre. Ils ont fabriqué des biens de consommation à des prix qui ont souvent déstabilisé le marché ailleurs dans le monde mais, ce faisant, ils ont aussi découvert le monde de la consommation lui-même, et eux, qui avaient été privés de tout, ont voulu posséder. Un verbe qu'ils n'avaient pas utilisé depuis longtemps.

La fierté chinoise

Les Jeux olympiques ont peut-être été un cadeau empoisonné pour la Chine. Les étrangers ont pensé qu'avec les Jeux, la Chine n'aurait pas le choix et qu'elle devrait céder quant à sa position rigide sur les droits de l'homme. Ça ne semble pas aussi vrai qu'on l'a cru. Les prochains jours nous diront si le monde, qui a mis sa confiance dans l'empire du Milieu, a eu tort ou raison.

Durant les jours qui vont venir, il serait utile de faire une distinction entre le gouvernement chinois et le peuple chinois. Les deux ont finalement peu de choses en commun. Je me range du côté du peuple chinois parce que j'ai souvenir de son sens de l'humour, de sa générosité et de sa fierté, qu'on confond souvent avec de l'arrogance.

Je sais aussi que les Chinois se priveront de manger pour que vous ne manquiez de rien. Qu'ils feront un grand détour pour vous conduire là où vous voulez aller et que, s'il n'y a pas beaucoup d'air pur à respirer à Pékin, ils accepteront de renoncer à leurs voitures, à leur travail, à leur désir de participer aux Jeux dans l'espoir que leur sacrifice fera la différence. Et s'il ne reste qu'une bouffée d'air, ils cesseront de respirer pour vous la laisser.

Qu'est-ce qu'on peut leur demander de plus? En feriez-vous autant?



ARCHIVES AFP

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairendrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émile Follie-Bolvin, Vincent Cauchy (communisme internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Made Roussey (Santé), Pauline Gravel (science), Michel Carreau (correspondant), Diane Prescott (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumont (correspondantes), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); **À l'information culturelle**: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); **À l'information économique**: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (adjoint au directeur de l'information), Étienne Plamondon-Emond (communisme à la rédaction), **La documentation**: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéclier (Québec), Monique Bhérré (Ottawa), **LA PUBLICITÉ** Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Julie Chretien (directrice adjointe), Marlène Côté, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Poirier, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), **LA PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Michèle Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernatis, Olivier Zaida, **INFORMATIQUE** Yanick Martel (responsable), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET** Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), **L'ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

FÉLIX

SUITE DE LA PAGE 1

les destinataires. Et chacun pèse ses mots avec un temps variable à l'infini: écrire des réponses à un questionnaire portant sur Félix Leclerc n'est pas répondre en entrevue à des questions sur le même Félix. N'empêche que Jean Lapointe, comme il l'écrit dans la petite note qui précède le questionnaire rempli, a répondu «avec empressement». Impossible de ne pas y lire à quel point Félix Leclerc a compté et compte encore pour le chanteur, l'imitateur, l'auteur-compositeur, l'ancien Jérolas et le sénateur. «Pour moi, c'est le roi... point. Il a apporté l'espoir, l'amour de notre langue et tracé les sentiers dans lesquels ont suivi les Vigneault, Ferland, Rivard, Léveillé, Piché, Gauthier, Létourneau et j'en passe.»

Monique Miville-Deschênes n'a pas tardé non plus. Question de proximité, comprend-on. Elle est de la génération héroïque des chansonniers, a côtoyé Félix, assuré ses premières parties. Elle déclare participer au spectacle «par devoir de reconnaissance», déplore que les jeunes ne connaissent que peu ou «rien du tout» de l'œuvre, mais note avec acuité qu'il en était de même quand [elle avait] 16 ans: «Tandis que j'écoutais Félix, mes copines écoutaient Elvis.» Et elle n'a que faire d'un iPod pour écouter du Félix: «Il y a du Félix dans mes oreilles depuis que j'entends.»

Fascinant, le rapport au iPod: JF Moran n'en a pas, Mireille Deyglun non plus (elle écoute les disques), mais Jean Lapointe a farci le sien de chansons de Félix, et Dominic Champagne y a fourgué l'intégrale et plus (un spectacle enregistré par un amateur à Nicolet). Richard Séguin y dénombre pas loin de 300 titres, du Félix par Félix, du Félix par Hugues Aufray (un grand double album méconnu), ainsi que du Félix chanté par les Catherine Durand, Catherine Major et autres Jorane sur la compilation *Chapeau! Félix* (le très beau livre-disque *La Montagne secrète*). Daniel Boucher ne dit pas s'il y a du Félix dans son iPod, mais il assure qu'il y en a dans sa maison. «J'ai souvent endormi mon fils sur du Félix.» Pareillement, Yann Perreault nomme les recueils de Félix dans sa bibliothèque, les albums dans sa discothèque (notamment «une compilation de grands succès que l'on m'a remise lorsque j'ai reçu le prix Félix-Leclerc en 2003»). «iPod?», se questionne Fred Pellerin, interloqué pour rire. «Aucune idée de quoi il s'agit.»

Sans se consulter, elle de Verdun et lui de Saint-Venant-de-Paquette ont répondu en même temps. Gémellité oblige. Pour Marie-Claire Séguin, aimer Félix est indissociable d'un travail de transmission. A ses élèves de l'École nationale de la chanson, elle fait d'abord découvrir les chansons de Félix, «le premier après La Bolduc à ouvrir le chemin», et de là les «Vigneault, Brel, Ferré, Pauline et Clémence». Pour Richard Séguin, c'est à l'enfance que tout se décide, que Félix s'impose presque... mystérieusement. «Ça part de loin, dans le salon de notre maison de carton à Pointe-aux-Trembles, il y avait là un cahier de partitions, le seul en chansons populaires, tous les autres, des pièces classiques pour piano ou encore des chants pour chorales, mais là, mystère... pourquoi ces partitions de chansons dans la maison? On y voyait un homme accoté sur une clôture de perche, face au vent, un homme libre, des mots, de la poésie, des airs simples qui donnent à rêver. Mes parents s'étaient reconnus dans ces chansons. Dans une maison, un espace vital pour rêver. J'avais une guitare, ma première, j'avais 14 ans, on pouvait lire les accords facilement, alors ma sœur et moi on a appris quelques-unes de ces chansons du cahier magnifique.» Écho de Marie-Claire: «Le livre des chansons de Félix se trouvait sur le piano chez moi quand j'étais petite. Il était là, au milieu d'autres partitions, surtout de chansons françaises. C'était le début des mots et des musiques d'ici, de notre terre; Félix faisait partie de notre vie.»

Ce qu'il reste de Félix

Et Félix aujourd'hui? On ne le connaît «pas assez, malheureusement», déplore Boucher. Qui a une explication: «On va se remettre à écouter Félix Leclerc le jour où on va arrêter de renier ce qu'on a déjà été [...]» Yann Perreault constate: dans son entourage, peu de Félix. «À part Le Petit Bonheur par BARF et l'album de Johanne Blouin.» Catherine Major fait la part des choses: «Tout le monde sait qui est cet homme, seulement il est certain que les générations en dessous de la mienne ne pourraient nommer plusieurs de ses chansons.» Pour Champagne, si «le Félix de la chanson est relativement connu, le poète, surtout celui des Calepins et de Pieds nus dans l'aube, mérite qu'on s'y attarde, le temps qu'il faut... On a une mémoire à nourrir.» C'est un répertoire qui se mérite, observe Boucher: «Je pense que l'on va vers Félix comme on va vers Léo Ferré: quand une cloche sonne en dedans, stridente, irrésistible. Elle sonne en disant: 'Faut que j'écoute ce gars-là.' Normalement, le son de cloche se transforme en dépendance auditive. Ça prend ça, parce que le matériel demande un certain degré d'écoute.»

L'héritage, au sens plus large, transcende les générations: tout vient de Félix, écrivent-ils tous, que l'on s'en rende compte ou pas. «C'est notre plus grand poète», tranche Deyglun. «Félix est une conscience pour la société québécoise», résume Miville-Deschênes. Pellerin offre cette image: «Une figure de proue.» Yann Perreault en rajoute: «M. Leclerc était l'incarnation de la confiance et de la dignité.» Laissons à JF Moran, lauréat de Ma première Place des Arts, récent champion de la chanson d'auteur, le dernier mot. Ça tombe bien, il en a plusieurs. «Il a fait la preuve qu'en étant rien d'autre que lui-même, un Québécois pouvait avoir quelque chose à dire et surtout se faire entendre ailleurs dans le monde. Il a fait se tourner le regard de la francophonie vers le Québec. Il a défriché tous les sentiers que l'on m'invite à emprunter en France. Invitation que j'accepte fièrement, aussi grâce à lui. Il a mis une guitare dans mes bras, une voix dans mon ventre et il m'a appris à voyager dans mes propres soliers.»

Collaborateur du Devoir

FÉLIX - L'HOMME DE PAROLES

Spectacle de clôture des FrancoFolies, présenté au théâtre Maisonneuve de la PdA, demain à 20h.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TABAC

SUITE DE LA PAGE 1

royale du Canada (GRC) qui a duré huit ans et s'est focalisée sur la période allant de 1989 et 1994.

«À cette époque, le marché du tabac de contrebande au Canada impliquait l'expédition de tabac de fabrication canadienne à des endroits aux États-Unis à proximité de la frontière canado-américaine. De là, il était distribué à des contrebandiers qui le réintroduisaient au Canada à des fins de distribution illégale», a résumé la GRC.

«Le message que nous envoyons, c'est qu'aucune société n'est au-dessus de la loi», a dit le commandant adjoint Mike Cabana. Les compagnies ont reconnu leur culpabilité après que la GRC leur a présenté les faits.

Imperial Tobacco, qui fabrique les cigarettes du Maurier et Player's, a accepté de payer une amende de 200 millions. De plus, pour contribuer à la lutte au commerce illicite, la compagnie va verser 50 millions immédiatement de même qu'un certain pourcentage de ses revenus annuel pour les 15 prochaines années, jusqu'à concurrence de 350 millions.

Chez RBH, dont le portefeuille de produits comprend notamment Craven A et Dunhill, l'amende se chiffre à 100 millions. L'entreprise va aussi verser 50 millions pour la lutte à la contrebande et environ 400 millions additionnels sur une période de dix ans.

De plus, un protocole a été mis en place pour s'assurer que les contrôles internes dans les deux entreprises sont efficaces, et des informations devront être communiquées aux gouvernements pour les aider à combattre la contrebande.

Comme en Europe

Cette entente avec la GRC rappelle l'accord que le géant américain Philip Morris, qui produit les Marlboro, a conclu de l'autre côté de l'Atlantique. En juillet 2004, le fabricant de cigarettes a accepté de verser 1,25 milliard \$US à l'Union européenne pour mettre au repos une poursuite lui reprochant d'inonder les pays moins taxants tout en organisant le transport des cigarettes vers les pays de l'UE, où l'hypothèse veut qu'elles étaient écoulées sur le marché noir.

Philip Morris, qui avait prévu verser cette somme sur 12 ans, a toujours clamé son innocence.

Hier, Imperial Tobacco et RBH ont publié des communiqués d'une prudence extrême, limitant au strict essentiel toute forme de langage qui pourrait laisser planer l'impression d'un aveu.

«Nous sommes heureux que cette question ait été résolue», a déclaré Benjamin Kemball, président et chef de la direction d'Imperial Tobacco Canada, qui a ajouté: «Les événements d'aujourd'hui procurent à notre entreprise la stabilité dont elle a besoin pour aller de l'avant et pour s'attaquer, de manière claire et efficace, aux questions, aux occasions et aux défis qui surgiront aujourd'hui et qui surgiront dans l'avenir.»

L'annonce envoie un message puissant, a estimé le

ministre fédéral du Revenu, Gordon O'Connor. «Les gouvernements se sont ralliés dans leur détermination de s'attaquer aux problèmes et aux défis posés par le marché du tabac de contrebande. Les gouvernements prennent des mesures pour qu'aucune personne ne puisse se soustraire aux lois fiscales canadiennes et en tirer profit», a-t-il fait savoir dans un communiqué.

Imperial Tobacco Canada appartient à British American Tobacco. RBH est une filiale à 60 % de Rothmans Inc., une société torontoise cotée en Bourse. L'autre tranche de 40 % appartient à Philip Morris. En vertu d'une entente publiée en parallèle hier, Philip Morris va verser deux milliards pour acquérir la tranche de 60 %.

L'offre d'achat de Philip Morris était conditionnelle à la signature d'une entente entre Rothmans, le gouvernement canadien et les dix provinces.

Réactions positives

Les groupes anti-tabac se sont réjouis de l'annonce mais ont signalé que l'état ne s'était peut-être pas suffisamment resserré.

«L'amende de 1,15 milliard est exemplaire, mais les cadres qui étaient en poste, qui ont pris les décisions à l'époque, vont toujours pouvoir profiter de leur retraite dorée. Ils profitent encore des primes qu'ils ont obtenues à l'époque pour avoir augmenté les chiffres de vente en alimentant la contrebande», a dit François Damphousse, de l'Association pour les droits des non-fumeurs, un regroupement qui a milité fort dans le dossier.

M. Damphousse a estimé que la somme qui sera versée par les compagnies ne couvrira pas les recettes fiscales que les gouvernements n'ont pas récoltées pendant la période où les cigarettes étaient vendues au noir. Ces sommes se chiffrent probablement dans les «plusieurs milliards de dollars», a-t-il affirmé.

Les fabricants de cigarettes ont fait l'objet d'une multitude sidérante de procédures juridiques au fil des ans, tant au Québec qu'à Ottawa qu'en sol américain.

Le gouvernement du Québec, par exemple, s'en est pris à JTI-MacDonald en lui transmettant, en 2004, un avis de cotisation fiscal pour 1,4 milliard. Sur cette somme, 440 millions étaient réclamés pour des pertes fiscales subies au début des années 90. L'avis avait été remis à JTI peu après l'obtention par Québec d'une ordonnance favorable de la Cour supérieure.

La compagnie, qui fabrique les Export A, avait d'abord fait valoir que l'avis contournait le principe de présomption d'innocence, n'ayant jamais été reconnue coupable de contrebande. Deux semaines plus tard, JTI-MacDonald s'était placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, disant que le geste de Québec ne lui laissait aucun autre choix.

Le Devoir

KARADZIC

«Mon engagement était de me retirer de la vie publique, même de la vie littéraire. En échange, les États-Unis rempliraient leurs obligations.»

SUITE DE LA PAGE 1

Outre le massacre de 8000 hommes et adolescents musulmans à Srebrenica en 1995, il devra répondre du long siège meurtrier (44 mois) de Sarajevo et de la détention de milliers de civils non serbes dans des camps.

Lorsque le juge a fait remarquer que Karadzic s'est présenté seul devant le tribunal, ce dernier a souri et répondu qu'il a un «assistant invisible».

Le procureur en chef du TPIY, Serge Brammertz, a insisté sur sa volonté d'éviter un nouveau procès-fleuve, assurant que des leçons avaient été tirées depuis le procès de Milosevic.

Karadzic a répondu: «La vitesse compte dans un face-à-face entre bandits armés, mais elle n'a pas sa place dans un tribunal.»

L'accusé a évoqué une entente secrète conclue avec le négociateur américain Richard Holbrooke lors de la signature des accords de Dayton qui ont mis fin à la guerre de Bosnie en 1995.

Il a indiqué: «Mon engagement était de me retirer de la vie publique, même de la vie littéraire», ajoutant qu'«en échange, les États-Unis rempliraient leurs obligations».

La famille de Karadzic avait déjà dans le passé évoqué un tel accord. Cela pourrait expliquer pourquoi il a réussi à échapper si longtemps à la justice internationale, les soldats de l'OTAN en Bosnie ne cherchant pas sérieusement à l'arrêter.

Interrogé sur ces déclarations, un porte-parole du département d'État américain a déclaré: «L'ambassadeur Holbrooke a déjà démenti de telles allégations par le passé.»

Radovan Karadzic a aussi affirmé hier craindre pour sa vie, même dans sa nouvelle prison.

L'ancien leader bosno-serbe a été arrêté le 21 juillet en Serbie, selon les autorités de ce pays. Son arrestation et son extradition au tribunal de La Haye étaient une condition pour que la Serbie puisse adhérer à l'Union européenne. Belgrade devra encore livrer l'adjoint militaire de Karadzic, Ratko Mladic, et l'ancien président des Serbes de Croatie, Goran Hadzic.

Radovan Karadzic a dénoncé des «irrégularités» dans la procédure d'extradition et évoqué une «fausse information sur la date de [son] arrestation». Son avocat serbe avait déjà déclaré que le suspect avait été arrêté et détenu au secret pendant trois jours avant l'annonce de sa capture le 21 juillet.

Radovan Karadzic a été transféré de Belgrade vers les Pays-Bas à l'aube mercredi. Il est détenu dans une aile spéciale de la prison de Scheveningen, au bord de la mer du Nord, où sont incarcérés 37 détenus.

Les conditions de détention y seraient parmi les plus confortables au monde. Radovan Karadzic loge dans une cellule de 17 mètres par 10, pourvue de la télévision et d'un ordinateur, et il peut librement se rendre à la bibliothèque, à la salle de sport, à divers ateliers et à une cour extérieure.

Selon plusieurs témoignages, il y règne une relative harmonie entre détenus musulmans, serbes et croates.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse, Associated Press et Reuters

VITTORIO

SUITE DE LA PAGE 1

où ses parents s'étaient installés quand il avait neuf ans. Aventurier dans l'âme, le jeune Italien qui ne parle ni français ni anglais vit alors les premiers pas de son émigration en faisant des petits travaux — étalagiste chez Eaton, ramasseur de balles de golf — et surtout du dessin, qui devient pour lui un moyen efficace de communiquer avec ses contemporains. Et ses contemporains le lui rendent bien.

Convaincu par un de ses nouveaux copains du Canada de participer à un concours de dessin, le jeune Vittorio fait sensation avec une affiche plutôt provocante, conçue pour une soi-disant «Exposition internationale d'art pornographique» qui n'existe finalement que dans sa tête. Sur le papier, dans une dominante de rose, l'artiste y présente deux cuisses bien en chair divisées par un sexe féminin en forme de serrure. Au dessus, un nombril porte une moustache.

Le ton est donné et la marque de Vittorio va doucement se répandre sur les murs de la métropole sur les quelques 300 affiches dont il a revendiqué la paternité. Parmi elles, des séries remarquables produites pour l'Opéra de Montréal — *Le Faust* de Gounod ou encore le *Rigoletto* de Verdi, en 1990, sont du nombre —, pour les Jeux olympiques de Montréal ou pour Québecair, dont le «look à la Matisse des années 50», se souvient M. St-Laurent, commande encore et toujours le respect.

«Vittorio est un de ceux qui a établi la signature du Québec dans le domaine de l'affiche», dit Philippe Lamarre, vice-président de la Société des designers graphiques du Québec. Il était un véritable ambassadeur. C'était aussi un illustrateur à part, avec beaucoup de force dans son style et une touche personnelle incroyable, que l'on ne croise pas souvent.»

Mise au service du cinéma — il signe l'affiche de *À tout prendre* de Claude Jutra en 1964 —, de la musique sur la pochette de *Traversion* d'Offenbach, mais aussi du monde des affaires (Banque Nationale, Air Canada, Pepsi, Le Château, alouette), sa ligne claire et angulaire, reconnaissable entre mille, se distingue aussi par sa capacité étonnante à traverser les époques sans prendre une ride.

Cette caractéristique rend d'ailleurs périlleux la datation à l'œil nu d'une affiche réalisée en 2000 pour le Salon des métiers d'art, d'une autre pour les 10 ans du Centre national des arts, en 1979, ou pour l'exposition O Kanada qui s'est tenue en 1982 à l'Académie der Kunst (Académie des arts) de Berlin, en Allemagne. «Ça prend un coup de crayon assez fort pour réussir à traverser comme ça les époques», poursuit M. Lamarre, mais aussi pour se retrouver au cœur de plusieurs rétrospectives, dont une récente, au Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), où Vittorio a été à l'honneur en 2003. Plusieurs de ses créations font également partie de la collection permanente du Museum of Modern Art de New York, comme de celle du Musée d'art contemporain de Montréal.

Des affiches et des femmes

Au sommet de l'affiche, ce fils de policier-marin italien et artiste dans l'âme, qui dans sa vie vénitienne se destinait à l'écriture, ne va pas s'arrêter là et touchera à d'autres formes d'expressions artistiques, comme la sculpture et la photographie. «Un de ses clichés les plus célèbres est certainement cette photographie de Geneviève Bujold qui a fait la couverture du Time Magazine, en septembre 1970», se souvient le caricaturiste au quotidien *Le Droit* Guy Badaeux, qui a très bien connu Vittorio durant ces années-là. «Nous fréquentions les mêmes bars», ajoute-t-il.

Les bars, l'affichiste-photographe les aimait bien. Sans doute parce qu'il trouvait là les bons mots, le bon vin et les belles femmes qui, avec les belles voitures, ont été de grandes passions dans sa vie de bohème. Cela aura été également une source intarissable d'inspiration pour les quelques bandes dessinées — on est multidisciplinaire ou on ne l'est pas! — que l'homme a signées au cours de sa carrière dans les pages de la revue *Nous*, fondée en 1973 par René Homier-Roy, ou encore dans le journal satirique *Baloune*.

C'est là d'ailleurs qu'au cœur des années 70, dans la quatrième livraison du journal, il y présente en noir et blanc, dans une série baptisée Vico, les aventures de Jean Plante, «un homme simple, solitaire, bon travailleur, doué d'un discret sens de l'humour» et qui un matin se réveille avec «un arbre qui lui pousse dans le fond la gorge». Sous les traits de ce personnage aussi grotesque que surréel, un autre se profile alors: Victor, mascotte verte et icône rigolarde du Festival Juste pour rire inventée par Vittorio.

«C'est un personnage de son univers», a expliqué hier au *Devoir* avec beaucoup d'émotion Danielle Roy, ancienne directrice de création de Juste pour rire qui a travaillé pendant des années avec l'affichiste pour donner vie à ce personnage. «Il nous l'avait prêté pour la première affiche du festival, en 1983. Puis nous l'avons rapidement fait passer de l'affiche à l'animation. Ensemble, nous avons été les gardiens du petit bonhomme vert» qui tend à s'affirmer de plus en plus comme une marque de commerce.

Dans les dernières années d'ailleurs, l'artiste, aurole en 1998 du prix Moebius de l'International Advertising Awards, avait remis un peu la main à la pâte, signant l'affiche de la cuvée 2007 de la grande messe de l'humour, mais aussi en participant récemment à la stabilisation du personnage, pour qu'il soit le plus près de ce que Vittorio avait créé», dit Mme Roy à présent responsable des grands défilés du festival et qui était très proche de l'artiste. «La semaine dernière, je lui avais demandé de venir assister à la scène du baiser entre Victor et Rose de Nantes [un point culminant du défilé populaire de cette année], ce qu'il a fait. Son départ va laisser un grand vide.»

Hier, l'annonce du décès de ce maître de l'affiche a dû aussi laisser une mascotte hurlante qui, dans la foulée de son traditionnel «c'est fini!!!», va certainement surmonter sa peine en constatant l'ampleur de l'héritage laissé par son géniteur: des couleurs, des illustrations, un style inimitable mais aussi une philosophie de vie exprimée dans toute l'œuvre graphique de Vittorio, un homme intègre qui a toujours pris avec le plus grand sérieux le côté ludique de l'existence. Et ce, en travaillant sans relâche à garder en vie l'enfant en lui. «C'est le plus grand, dit Guy Badaeux, et il ne sera jamais remplacé.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390